

100 000 tonnes de maïs pour le Grand Katanga : geste de sauvetage de Moïse Katumbi

PAGE 3

N° 6972 du jeudi 16 mars 2017

Prix : 2500 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiat

34^{ème} année

Application de l'accord du 31 déc., élections 2017, chute du pouvoir d'achat...

Kengo wa Dondo crève l'abcès

« La situation sociale du peuple a atteint les limites du supportable »

P. 2

Accusée au civil, la BIAC cite le demandeur Kabemba au pénal pour une prévention imaginaire

PAGE 8

À haute voix

Cette fois-ci ou jamais...

LE POTENTIEL

Les travaux sur l'arrangement particulier reprennent. Et exceptionnellement, cette fois-ci, on est en droit d'espérer enfin à une avancée

(Suite à la page 2)

Assemblée nationale : A. Minaku annonce la formation d'un nouveau gouvernement

PAGE 5

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHz

Éditeur

GROUPE DE PRESSE



Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

Sommaire

Politique

Enrôlement des électeurs : l'UDPS bat le rappel massif des troupes

RDC : l'Onu a documenté 461 violations des droits de l'Homme en février 2017

PAGE 4

Economie

Tshopo : les autorités s'insurgent contre la fraude dans le secteur du bois

PAGE 6

Communication DAI/IGA

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

EOI-IGA-KIN-001 PAGE 13

Sports

Caf-C1 : Mazembe contraint à un exploit pour éviter le naufrage

P. 14

Dernière heure

Négociations directes : la Cenco convoque une plénière ce jeudi

PAGE 16

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

À haute voix

Cette fois-ci ou jamais...

(Suite de la page 1)

significative dans le sens de la mise en œuvre intégrale de l'Accord dit de la Saint-Sylvestre.

Mais qu'est-ce qu'il faut pour que les espoirs suscités par l'Accord du 31 décembre 2016 se concrétisent rapidement ?

La réponse est simple. Elle se résume par le dépassement de uns et des autres. Chaque camp devra comprendre que des querelles, presque byzantine et axée, curieusement, sur un jeu pervers des mots et lettres, comme s'il s'agissait d'un concours de la sémantique aux humanités gréco-latines, n'ont plus de place. La Majorité présidentielle et l'Opposition, mieux le Rassemblement, devraient épargner au peuple congolais ainsi qu'au processus électoral en cours, le désagrément d'une crise volontaire et planifiée. Ce qui comporte le risque d'anéantir en définitive, tous les espoirs suscités au sein des populations congolaises par la signature de l'Accord du 31 décembre 2016.

Cette fois-ci ou jamais, l'opinion attend des délégués au dialogue du Centre interdiocésain autre chose que le manque d'ouverture et le déficit de bonne foi qui les caractérisent depuis qu'ils discutent sur l'arrangement particulier en janvier dernier. Cette fois-ci ou jamais, les deux camps sont appelés à réaliser qu'il n'est jamais trop tard, pour mieux faire dans un contexte socioéconomique plus que morose et avec la situation sociale du peuple qui a atteint les limites du supportable. Le cri de la population est à prendre en compte. Ainsi, tous les efforts doivent être déployés pour remettre le processus politique sur le rail et offrir au peuple la possibilité de se choisir ses dirigeants, lors des joutes électorales, dans les délais consensuellement fixés et convenus sous la médiation des évêques de la Cenco.

Application de l'accord du 31 déc., élections 2017, chute du pouvoir d'achat...

Kengo wa Dondo crève l'abcès

« La situation sociale du peuple a atteint les limites du supportable »

C'est parti pour la session ordinaire de mars dans les deux chambres du Parlement. Mercredi au Sénat, on a eu droit à un réquisitoire de son président, Léon Kengo wa Dondo, sur la situation explosive qui prévaut dans le pays. C'est un Kengo à la fois révolté et assuré d'un sursaut d'éveil patriotique qui s'est présenté devant les sénateurs. Il a crevé l'abcès. Comme pour rappeler à la classe politique de prendre conscience sur l'urgence de mettre en œuvre l'accord du 31 décembre – seul espoir pour un avenir radieux.

LE POTENTIEL

Ouverture, mercredi 15 mars au Palais du peuple, de la session ordinaire de mars dans les deux chambres du Parlement.

Nombre d'analystes sont d'avis que cette session est hautement politique. De prime abord, elle s'ouvre dans un contexte tout à fait particulier, marqué notamment par l'enlisement de l'accord du 31 décembre 2016 et le regain de l'insécurité dans

certaines coins de la RDC, marqué notamment dans le Grand Kasai par les miliciens se réclamant du chef Kamuina Nsapu et dans le Nord-Kivu du retour des rebelles du M23. Jamais, la RDC n'a été aussi fragile et prête à l'implosion.

Le 31 décembre 2016, l'accord politique conclu sous l'égide de la Cenco (Conférence épiscopale nationale du Congo) a pu désamorcer la crise. Juste pour un temps. Jusqu'à ce jour, son application pose problème. Et loin d'arranger la situation, la mort, le 1^{er} février 2017 à Bruxelles, d'Etienne Tshisekedi, président du Conseil des sages du Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement, a ravivé davantage la tension. Ce qui retarde de plus en plus le rapatriement de sa dépouille en RDC pour une inhumation à la hauteur de sa grandeur. Sans compter l'effritement du pouvoir d'achat de la population, qui fond comme neige au soleil, dans un contexte de détérioration de la situation économique du pays.

Voilà le tableau peint mercredi à l'ouverture de la session ordinaire de mars par

Léon Kengo wa Dondo, président du Sénat. Fidèle à la ligne qu'il s'est imposée depuis son élection au perchoir de la chambre haute du Parlement, Léon Kengo n'est pas allé par le dos de la cuillère. Il a crevé l'abcès, fustigeant la dérive qui rode aux portes de la RDC. Il y a urgence de recadre le tir, a clamé le président du Sénat. Et la seule façon pour y arriver, pense-t-il, c'est de faciliter la mise en œuvre, le plus rapidement possible, de l'accord politique du 31 décembre 2016, conclu à l'arrachée avec le concours des évêques catholiques.

« Après plusieurs autres forums du genre, cet Accord politique a apporté à notre pays l'apaisement des esprits à la veille de la date du 19 décembre 2016. (...) Obtenu après plusieurs tractations et concessions, nous souhaitons que cet Accord, en ce compris son Arrangement particulier, soit respecté et appliqué de bonne foi et dans les meilleurs délais afin de respecter les échéances électorales », implore le président du Sénat.

Dans ces conditions, note-t-il, l'organisation des élections dans les délais fixés dans cet

accord est un impératif auquel nul ne pouvait déroger. « Conformément à l'Accord du 31 décembre, dans quelques mois, le peuple congolais ira aux élections. C'est son attente principale. Dans ce contexte, j'insiste auprès des uns et des autres pour que règne une atmosphère de paix dans le pays, pour que ce processus électoral se déroule dans un climat apaisé », a rappelé le président du Sénat. La patience du peuple a atteint ses limites, a toutefois prévenu Léon Kengo. « La situation sociale du peuple a atteint les limites du supportable. (...) La situation sociale de la population ne doit pas être l'otage de l'enlisement politique ».

Autorité morale de l'Opposition républicaine, Léon Kengo, vient de jouer sa partition. Il a lancé – à sa manière d'ailleurs – l'alerte. Reste à la classe politique, particulièrement la Majorité présidentielle et le Rassemblement, de se ressaisir pour amorcer, enfin, la mise en application de l'accord du 31 décembre 2016.

Ci-dessous, le discours prononcé, mercredi 15 mars, devant la plénière du Sénat par Léon Kengo.

Allocution du président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2017

Mesdames et Messieurs,

En intersession, le Sénat a perdu un de ses membres, en la personne du Sénateur Joseph Nkongolo Kabila. En sa mémoire et en celle de l'Ex-Premier ministre Etienne Tshisekedi wa Mulumba, je vous invite à observer une minute de recueillement.

Distingué(e)s, invité(e)s
Conformément aux articles 115 de la Constitution et 74 du Règlement Intérieur du Sénat, je procède ce jour à l'ouverture de la Session ordinaire du Sénat pour le mois de mars 2017. Cette Session intervient à un moment particulièrement important dans l'histoire de notre Pays. Cette histoire est marquée ces derniers mois par la signature, le 31 décembre 2016, d'un « Accord politique global et inclusif du Centre interdiocésain », sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo.

Après plusieurs autres forums

du genre, cet Accord politique a apporté à notre pays, outre l'apaisement des esprits à la veille de la date du 19 décembre 2016, les principaux acquis suivants :

- l'engagement renouvelé de la classe politique à ne procéder ni à la révision ni au changement de la Constitution, y compris par le recours au référendum ;
- l'organisation en une seule séquence, et ce au plus tard le 31 décembre 2017, de l'élection présidentielle ainsi que des élections législatives nationales et provinciales, sous réserve du pouvoir d'appréciation laissé au Conseil national de suivi, au Gouvernement et à la CENI ;
- l'organisation en 2018 de toutes les élections locales, municipales et urbaines ;
- le maintien en fonction du Président de la République en exercice jusqu'à l'installation effective du nouveau Président élu et l'engagement renouvelé de celui-ci à ne pas briguer un troisième mandat

conformément à la Constitution ;

- le maintien en fonction de toutes les autres institutions à mandat électif (Sénat, Assemblée nationale, Assemblées provinciales, Gouverneurs et Vice-gouverneurs de province) jusqu'à l'installation effective des institutions correspondantes conformément à la Constitution ;
- la gestion inclusive des affaires publiques au niveau de l'Exécutif national en vue d'assurer l'équilibre institutionnel et de garantir à tous un traitement égal durant tout le processus électoral, ce principe se traduisant notamment par la participation de toutes les parties prenantes au Gouvernement national ;
- la nomination du Premier ministre par le Président de la République conformément à l'article 78 de la Constitution, sur présentation de celui-ci par l'Opposition ;
- la refonte totale du fichier électoral et l'évaluation, au moins une fois tous les deux

mois, de l'opération d'enrôlement des électeurs ;

- la redynamisation des structures de la CENI et le remplacement éventuel de ses membres, sur demande expresse de chaque composante y représentée ;
- la désignation de nouveaux membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication ;
- la sécurisation optimale du processus électoral ;
- la fixation de la période préélectorale et électorale à 12 mois à dater de la signature de l'Accord.

Obtenu après plusieurs tractations et concessions, nous souhaitons que cet Accord, en ce compris son Arrangement particulier, soit respecté et appliqué de bonne foi et dans les meilleurs délais afin de respecter les échéances électorales.

C'est ici le lieu de saluer l'action des Evêques et de condamner avec force les actes de profanation des égli-

(Suite en page 3)

100 000 tonnes de maïs pour le Grand Katanga : geste de sauvetage de Moïse Katumbi

Face à une population du Grand Katanga et de toute la RDC en général, en danger, car démunie de sa principale denrée alimentaire, le maïs, Moïse Katumbi a posé le geste qui sauve. Il annonce l'arrivée sur le sol katangais d'un lot important de 100.000 tonnes de maïs destinées uniquement à la consommation. cela à un prix défiant toute concurrence. Alors qu'à Lubumbashi et ailleurs dans le Grand Katanga, le sac de 25 kg de maïs se négocie à 45 Usd, Moïse Katumbi promet d'écouler son stock à 8 Usd le sac. Une demande pour l'obtention de l'autorisation d'importer cette manne a été introduite en bonne et due forme auprès

des services compétents afin de faciliter cette opération qui signe la qualité de champion du social qui revient à l'ancien gouverneur du Katanga. La démarche a été acceptée avec réserve, a réagi hier le porte-parole du gouverneur. Devant la passivité de l'Etat, Moïse Katumbi a posé le geste qui sauve.

L'opposant en exil Moïse Katumbi a fait passer commande en Afrique du Sud de 100 000 tonnes de farine de maïs pour venir en aide à la population du Katanga, dans le sud-est de la RDC, où le prix de la denrée a connu d'importantes variations ces derniers mois. « À 45 dollars le sac de farine, les Congolais ne peuvent plus se nourrir. Pour eux, j'envoie 100 000 tonnes de farine au Katanga à 8 dollars le sac. Courage », a annoncé Moïse Katumbi sur son compte Twitter. Une

province que l'homme d'affaires connaît bien pour en avoir été le gouverneur entre 2007 et 2015. Il est depuis l'un des principaux opposants au président Joseph Kabila.

Ce n'est pas la première fois que Moïse Katumbi vend à perte de la farine de maïs. Lorsqu'il était gouverneur de l'ex-Katanga – une province divisée aujourd'hui en quatre entités –, il avait déjà pour habitude d'acheter des stocks en Zambie pour les revendre à bas coût. Reste à savoir si les autorités accepteront cette fois de laisser transiter les marchandises à la frontière.

D'IMPORTANTES FLUCTUATIONS

Le prix de la farine de maïs, qui constitue un aliment de base pour de nombreuses familles congolaises, connaît d'importantes variations depuis plusieurs mois et menace la sécurité alimentaire dans la région. Lors du départ de Moïse



Moïse Katumbi, posant devant le lot de 100.000 T de maïs. (Photo Net)

Katumbi en 2015, le sac de 25 kg coûtait moins de 10 dollars. Deux ans plus tard, celui-ci se négocie presque trois fois plus cher. « Le prix de 45 dollars évoqué par Moïse Katumbi correspond à celui constaté il y a quelques semaines. Aujourd'hui, il se situe entre 28 et 33 000 francs congolais (environ 31 dollars) », affirme une source locale jointe par Jeune Afrique. Ces fluctuations s'expliquent par une production locale insuffisante, particulièrement dans le Haut-Katanga, compensée en partie par les exportations de maïs de la Zambie et d'autres pays d'Afrique australe. Or celles-ci ont sensiblement diminué ces derniers

temps. « Il semblerait que les autorités zambiennes anticipent de mauvaises récoltes et baissent leurs exportations », avance la même source. L'arrivée dans le pays de la chenille légionnaire, une espèce particulièrement vorace et résistante aux pesticides, serait en partie responsable de la situation. Elle aurait déjà fait son apparition dans les rares cultures de maïs du Haut-Katanga.

L'actuel gouverneur du Haut-Katanga s'est rendu dans plusieurs pays d'Afrique australe afin de négocier l'importation de dizaines de tonnes de maïs. « Mais pour le moment, nous n'avons rien vu venir », affirme notre source.

JEUNE AFRIQUE/LP

Allocution du président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2017

(Suite de la page 2)

ses commis au mois de février dernier à Kinshasa, au Kasai et à Lubumbashi.

Ces actes ne sont pas conformes à la foi de la majorité du Peuple congolais.

C'est aussi le lieu de déplorer l'extension des foyers d'insécurité un peu partout dans le pays : Beni, Kasai, Kongo Central, Kinshasa, etc. Il n'y a pas d'alternative à la paix dans notre pays !

Que les leaders de la classe politique soient également félicités et remerciés. Ils ont épargné au Peuple le pire que les oiseaux de mauvais augure annonçaient.

Cependant, au vu des dissensions observées ces derniers temps, au sein des plates-formes, le peuple exprime quelques inquiétudes. Je ne peux me permettre d'identifier ceux qui sont sujets ou objets des dites divisions. Je voudrais simplement souligner que, conformément à l'Accord du 31 décembre, dans quelques mois, le peuple congolais ira aux élections. C'est son attente principale.

Dans ce contexte, j'insiste auprès des uns et des autres pour que règne une atmosphère de paix dans le pays, pour que ce processus électoral se déroule dans un climat apaisé.

A notre Peuple, j'adresse un message critique et atypique: toutes les Institutions de la République sont fin-mandat. La perspective des élections à la fin de cette année doit nous

inciter à l'espoir.

De grâce, gardons notre calme et notre patience. Préservons tous les acquis démocratiques engrangés : la paix, la liberté et le consensus.

Honorables Président de l'Assemblée et estimé collègue, Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues;

Comme vous le constatez, la présente Session ordinaire s'ouvre dans un contexte socioéconomique plus que morose. La situation sociale du peuple a atteint les milites du supportable. On constate la montée vertigineuse de l'inflation. Celle-ci a engendré l'emballement des prix et la détérioration du Franc congolais. Le pouvoir d'achat de la population a périçité. En moyenne, on estime que cette chute se situe entre 40 et 50 % du dernier salaire perçu.

Cette situation n'est pas le reflet du poids économique réel de notre pays. Le problème est donc dans la gestion de l'économie du pays.

Depuis plusieurs années, le Sénat ne cesse d'accompagner le Gouvernement dans ce *domaine* par ses conseils :

- la diversification de l'économie, avec à la clé l'abandon du monopole du secteur minier;
- la priorisation de l'agriculture, avec à la base la préférence accordée à l'agriculture pérenne;
- la transformation minimale des matières premières avant leur exportation;
- l'élargissement de l'assiette fiscale, avec le souci de la répartition équitable de la charge fiscale entre les différents contri-

buables ;

- l'incitation à l'investissement privé;
- l'encouragement de la classe moyenne;
- l'engagement de toute la population au travail productif.

Je réitère les mêmes conseils au Gouvernement. Compte tenu de l'urgence, je l'invite au moins à arrêter la dégradation des prix des produits de première nécessité afin de soulager le panier de la ménagère. Mais, au-delà l'urgence, il faut penser à l'avenir. Et l'avenir se construit aujourd'hui.

Concernant la chute du pouvoir d'achat, j'invite le Gouvernement à entamer des discussions franches avec tous les partenaires sociaux afin de déterminer des mesures compensatoires qui s'imposent. Un pacte social est nécessaire dans la conjoncture actuelle. La situation sociale de la population ne doit pas être l'otage de l'enlisement politique.

Honorables Sénateurs et cher(e)s collègues;

Depuis son installation, le Sénat s'est caractérisé par une forte production législative, surtout pour la matérialisation du processus de réforme institutionnelle de l'Etat. Dans le secteur de la justice, ce processus arrive à son terme, avec l'adoption, à la Session de mars 2016, de la loi orga-

nique sur les juridictions de l'ordre administratif. Compte tenu de l'importance de cette loi organique, notamment dans la perspective de la gestion républicaine des futurs contentieux électoraux, permettez-moi de m'y étendre un peu.

Initiative d'un Député national, la proposition de loi portant organisation, compétence et fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif a été fortement enrichie par notre Chambre.

Au plan de l'organisation, il est heureux de constater que la loi organique a pris en compte l'existence de deux catégories de structures au sein des juridictions administratives :

- les juridictions administratives de droit commun, composées du Conseil d'Etat, de la Cour administrative d'appel et des Tribunaux administratifs;
- et les juridictions administratives spécialisées, dont la Cour des comptes ainsi que les juridictions disciplinaires des administrations publiques et des ordres professionnels.

En décidant l'appartenance des juridictions administratives spécialisées et leur rattachement aux juridictions de l'ordre administratif, la loi a clarifié un débat qui avait tendance à brouiller les pistes.

En outre, la loi organique a réaffirmé l'autorité du Conseil d'Etat sur l'ensemble des juridictions administratives. Cette autorité s'exerce non seulement par le biais de l'appel et de la

(Suite en page 10)

RDC : l'Onu a documenté 461 violations des droits de l'Homme en février 2017

Durant le mois de février 2017, le BCNUDH a documenté 461 violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire congolais, ce qui représente une hausse par rapport au mois de janvier 2017, au cours duquel 427 violations avaient été documentées.

STANISLAS NTAMBWE

Le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) a publié, mercredi 15 mars 2017, son rapport mensuel sur les principales tendances de violations des droits de l'Homme au mois de février 2017.

Parmi ces violations, « au moins 78 sont des atteintes aux droits à la vie contre 369 victimes, dont 206 victimes d'exécutions extra-judiciaires par des agents de l'État, soit près de huit fois plus qu'au

mois de janvier 2017 (26 victimes) », a indiqué José Maria Aranaz, directeur du BCNUDH en RDC. Qui note que, sur l'ensemble du territoire de la RDC, « les agents de l'État ont été responsables de près de 48% de violations des droits de l'Homme documentées durant le mois en revue, soit 219 violations. Et les groupes armés tous confondus ont été responsables de 242 violations commises, soit plus de 52% du nombre total de violations enregistrées ».

FARDC INDEXÉES

Le rapport souligne que, parmi les agents de l'État, les principaux auteurs sont, contrairement au mois précédent, « les militaires des FARDC, qui ont commis près de 21% du nombre total de violations enregistrées au cours du mois. Ils ont été responsables de 183 victimes d'exécutions extra-judiciaires - dont 71 enfants et cinq femmes -

soit plus de la moitié (56%) du nombre total de victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires documentées, principalement dans la province du Kasai Central (151 victimes, dont 60 enfants), mais aussi au Tanganyika (20 victimes dont cinq femmes et huit enfants), au Nord-Kivu (10 victimes dont un enfant) et au Haut-Uélé (deux victimes mineures) ». Les agents de la Police ont, quant à eux, été responsables de 93 violations des droits de l'Homme (20% du nombre total de violations documentées pour le mois en revue), soit une baisse importante par rapport au mois de janvier 2017 (108 violations), relativise le BCNUDH. Ces agents, poursuit-il, ont néanmoins été responsables d'exécutions extrajudiciaires d'au moins 23 personnes, ce qui constitue une hausse significative en comparaison au mois précédent, durant lequel neuf victimes leur étaient attribuées...

Enrôlement des électeurs : l'UDPS bat le rappel massif des troupes

Le secrétaire général de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Jean-Marc Kabund, invite tous les membres de son parti à s'enrôler massivement en vue des prochaines élections.

Dans une correspondance adressée le 13 mars dernier aux présidents fédéraux de l'UDPS, Kabund insiste sur la nécessité de mobiliser la base pour cette opération qui fait partie de processus électoral.

« J'attends de vous particulièrement que vous puissiez mobiliser les combattantes et les combattants ainsi que toute la population de vos juridictions respectives, afin non seulement qu'ils se fassent enrôler, mais aussi qu'ils soient avec nous des témoins dans les centres d'enrôlement. Cela conformément à la loi électorale en vigueur dans notre pays pour prévenir toute tentative de fraudes », lit-on dans la correspondance.

Les opérations de la révision du fichier électoral ont été entamées depuis Juillet 2016 et se poursuivent encore dans la deuxième zone opérationnelle. Selon les estimations de la Ceni, environ 19 millions de personnes ont déjà été enrôlés.

Le début des opérations dans la partie Ouest est prévu pour mi-avril et devra durer 90 jours.

La révision du fichier électoral devrait se clôturer en juillet 2017 avec un chiffre environnant 45 millions d'électeurs

O.D/ACTUALITÉ.CD



Cinq questions à Reed Brody (*)

1. Il y a vingt ans, le 1^{er} mars 1997, le camp de réfugiés de Tingi-Tingi a été pris d'assaut par les rebelles de Laurent-Désiré Kabila et l'armée rwandaise. Qu'est-ce qui s'est passé ce jour-là ?

D'après nos informations, ce jour-là, des éléments des rebelles de Kabila et l'armée rwandaise sont entrés dans le camp, où il y avait 200 à 150 000 réfugiés hutu rwandais. Et ils ont tué, sans discrimination, ceux qui restaient. Toujours, d'après nos informations, une bonne partie avait déjà quitté le camp, mais plusieurs centaines d'entre eux s'y trouvaient encore, y compris des malades qui ne pouvaient pas fuir. Et selon des témoins, les soldats auraient tué la plupart de victimes à coups de couteau.

2. (...) Ce que l'on sait quand même, je crois, c'est qu'en octobre 96, au début de la guerre, le Haut commissariat aux réfugiés avait dénombré plus d'un million 200 000 réfugiés hutu rwandais dans l'Est du Congo et que 900 000 d'entre eux étaient rentrés alors au Rwanda. Il restait quelque 340 000 réfugiés qui s'étaient enfuis sur les routes vers l'Ouest du

Congo. Est-ce qu'on a une idée du nombre de survivants sur ces 340 000 personnes ?

Eh bien, justement, non. Il faut voir qu'il y avait d'abord le génocide au Rwanda, où entre 500 et 800 000 personnes ont été massacrées. Les génocidaires ont été vaincus par le Front patriotique rwandais (FPR) dirigé par Kagame, et craignant des représailles, plus d'un million de Hutu rwandais ont fui le Rwanda pour se réfugier justement, dans l'Est du Congo. Mais les réfugiés étaient accompagnés de génocidaires, notamment des milices Interahamwe qui ont pris le contrôle de ces camps et en ont profité pour lancer des attaques contre le Rwanda et contre les Hutu congolais. Le président Kagame, qui n'était pas à l'époque président, se plaignait de l'existence de ces milices à ces frontières et a fini par lancer des attaques. Or, face à ces attaques, une partie de réfugiés est rentrée au Rwanda et une autre partie est allée plus loin dans la forêt congolaise. Et c'est là où la traque de ces réfugiés a commencé. Des massacres ont été commis par les rebelles, aidés par l'armée rwandaise de Kagame.

3. (...) C'est-à-dire que ces 340 000 réfugiés



hutu rwandais qui fuyaient vers l'intérieur du Congo, c'était tous des génocidaires, j'imagine, pour le régime rwandais, mais peut-être pas seulement pour le régime rwandais, aussi pour la communauté internationale ?

Non. Evidemment, il y avait une toute petite partie qui était des génocidaires. La grande partie de ces réfugiés était des civils hutu qui craignaient des représailles. Mais il faut voir le contexte. Il y avait à ce moment-là un nouveau leadership en l'Afrique centrale qui était vanté par les États-Unis et la communauté internationale. Il y avait MM. Yoweri Museveni et Paul Kagame. Donc, on voulait accueillir ces nouveaux leaders sans poser trop de questions.

4. Et ce même agent humanitaire de MSF dit : « On nous parlait aussi de pression américaine ». Donc, il y avait des consignes du président Bill

Clinton pour qu'on ferme les yeux sur le massacre de ces réfugiés hutus ?

La pression américaine ? Je peux témoigner que c'était vrai. Nous, on voulait accéder à Tingi-Tingi et aux autres sites des massacres. Le gouvernement Kabila a refusé et j'ai été personnellement objet de pressions du gouvernement américain qui voulait qu'on dise qu'on a fait notre enquête, mais sans descendre sur le terrain. Et donc, on avait des pressions du gouvernement américain pour enquêter seulement là où Kabila voulait qu'on enquête. Quant aux consignes, jusque-là, je ne peux pas parler de Bill Clinton. Mais ce que je peux dire, c'est que l'ambassadeur sur place, et même au département d'État, voulait qu'on puisse dire qu'il y a eu une enquête et que, maintenant, on peut avancer.

5. Alors combien de morts au total ? Vous dites entre 100 000 et 300 000. Médecins Sans frontières parle de quelque 190 000 personnes tuées. Dix ans plus tard, en 2007, les Nations unies décident de faire une nouvelle enquête. Et, en 2010, c'est la sortie du fameux rapport Mapping sur ces massacres. Quelle suite la communauté in-

ternationale a-t-elle donnée à ce dernier rapport ?

Justement, aucune. Et ça c'est le problème. Déjà en 98, notre équipe avait appelé les Nations unies à demander justice pour les victimes de ces crimes. Et Kofi Annan, quand il a présenté notre rapport devant le Conseil de sécurité, a demandé que les coupables de violation rendent des comptes. Mais en 98, comme douze ans plus tard, le Conseil de sécurité a enterré le rapport. Et en fait, quand je lis ce rapport Mapping, ce qui est triste, c'est qu'on voit le cycle des massacres et l'impunité. Il y a un cycle où il y a des violations des droits de l'Homme et des vengeances alimentées chaque fois par l'impunité. Et ce qui est vraiment décourageant pour moi, c'est de voir, douze ans après, les mêmes genres de massacres, les mêmes acteurs. Et cela continue. Et il n'y a pas une volonté politique de la part de la communauté internationale de passer à l'étape suivante qui est d'identifier les meurtriers et de les traduire en justice...

TIRÉES DE RFI

(*) Membre de la Commission internationale de juristes, basée à Genève.

Le Parti de l'unité appelle le Rassemblement « à ne pas se tromper d'adversaire »

Le Parti de l'unité (PUNA) exhorte tous les membres du Rassemblement de l'opposition à privilégier l'union au sein de cette plate-forme. Dans une déclaration faite mardi 14 mars à Kinshasa, le président de ce parti d'opposition, Elysée Bokumwana, appelle ses camarades « à ne pas se tromper d'adversaire au risque d'être désavoués par le peuple. » « *A force de traîner les pas, comme nous sommes en train de le faire, nous allons peut-être demain heurter le mur et la population va nous désavouer* », a averti Elysée Bokumwana, à l'issue de la réunion extraordinaire de son parti, membre du Rassemblement. Elle a plaidé pour une accélération de l'application de l'Accord du 31 décembre. Ce compromis politique n'est toujours pas appliqué, plus de 70 jours après sa signature par l'opposition et le pouvoir.

Les USA, la Russie et la Chine refusent tout échange avec Filimbi et l'Asadho

Les USA, la Russie et la Chine se sont opposées à toute discussion avec les organisations non gouvernementales dont Filimbi, Asadho et FIDH, depuis peu en mission de plaidoyer aux États-Unis pour, entre autres, de nouvelles sanctions contre les autorités congolaises. « *Les membres de la délégation ont le regret de constater que certains membres du Conseil de sécurité, tels que la Chine et la Russie, continuent à refuser tout échange avec les représentants des organisations non gouvernementales sur les questions qui relèvent de la compétence du Conseil, notamment des droits humains* », indique actualite.cd qui cite un communiqué de ces trois organisations faisant le compte rendu de leur séjour aux États-Unis. Les trois organisations avaient exprimé à actualite.cd, le lundi 13 mars dernier, les hésitations du Conseil de sécurité à prendre des sanctions contre le pouvoir de Kinshasa. Au cours des échanges, les membres de la délégation congolaise disent avoir échangé avec les diplomates rencontrés principalement sur les violations des droits de l'Homme, la crise politique que traverse la RDC ainsi que le mandat de la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Congo (Monusco).

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Assemblée nationale : A. Minaku annonce la formation d'un nouveau gouvernement

De retour au Palais du peuple, les députés nationaux devront travailler dans un contexte politique chargé : finalisation des lois pour les élections, examen du Budget de l'État pour l'exercice 2017, la loi organique sur le CNSA et l'investiture du nouveau gouvernement.

PITSHOU MULUMBA

Les députés nationaux sont de retour au Palais du peuple pour la session ordinaire de mars qui s'ouvre dans un contexte tout autant singulier, marquée notamment par la poursuite des négociations en vue de la conclusion de l'Arrangement particulier nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord politique global et inclusif signé le 31 décembre 2016 et ce, en perspective de la tenue prochaine d'élections, a indiqué Aubin Minaku.

« *La session de mars sera également marquée par l'avènement annoncé d'un nouveau gouvernement, avant son investiture éventuelle à l'Assemblée nationale. Elle sera également marquée par le caractère récurrent des attaques armées sur la bande Est du pays, en Ituri, au Kasai et dans le Kasai Central* », a-t-il fait savoir.

Dans son speech d'ouverture, le président de l'Assemblée nationale a commencé par rendre hommage à l'opposant historique Étienne Tshisekedi, décédé le 1^{er} février dernier à Bruxelles. « *Ainsi que vous le savez, au 1^{er} février de cette année, le destin a arraché à notre affection un grand combattant de la démocratie, un ancien parlementaire et ancien Premier ministre sous la deuxième République, j'ai cité M. Étienne Tshisekedi wa Mulumba, président de*



Ouverture de la session de mars à l'Assemblée nationale (Photo PM)

l'Union pour la démocratie et le progrès social », a déclaré Minaku, avant de faire observer une minute de silence.

ENJEUX ÉLECTORAUX

Aux éléments énumérés dans le contexte de la session de mars 2017, le plus important, selon Minaku, sont les faits liés au contexte préélectoral. Ceux qui entrent en ligne de compte pour l'organisation, dans les délais convenus, des élections attendues. « *Aussi, voudrais-je inviter les élus directs du peuple, ici présents, à s'engager résolument et à agir pour que tout soit mis en œuvre en vue de la réussite de ce pari* », a-t-il plaidé.

Des fleurs ont été lancées à la Ceni pour avoir enrôlé plus de 20 millions d'électeurs sur une projection de plus ou moins 40 à 45 millions. Aussi le caractère prioritaire de l'achèvement du processus électoral en cours nécessite-t-il l'adoption, en toute dili-

gence, de toutes les lois ou la révision de lois y relatives.

À cet effet, le gouvernement devrait, au plus tard le 10 avril, a souligné Minaku, déposer en l'état les projets de lois liés aux élections, hormis celui relatif à la détermination du quota des circonscriptions électorales parce qu'elle est tributaire de la clôture de l'enrôlement. « *Au cas contraire, il faudrait que chaque député use de son pouvoir d'enclencher un processus législatif par une proposition de loi* », a-t-il fait savoir.

Aussi, le gouvernement devra veiller au dépôt urgent d'un projet de loi organique en vue de l'institutionnalisation du Conseil national de suivi de l'Accord. Cette nouvelle institution d'appui à la démocratie a pour mission de veiller au respect de l'Accord par tous les animateurs des institutions et d'assurer le suivi ainsi que l'évaluation de sa mise en œuvre en vue de garantir l'organisation d'élections crédibles, transparentes et apaisées.

Conflits électoraux : lancement officiel de l'initiative citoyenne de gestion alternative

OLIVIER DIOSO

Le ministre d'État en charge de la Justice et Garde des sceaux, Alexis Thambwe Mwamba, s'est dit heureux de voir les partenaires et les ONG locales s'impliquer dans le projet « *Initiative citoyenne de gestion alternative des conflits électoraux* » qui va contribuer à conjurer les manœuvres dilatoires de tous ceux qui, à cause de leur échec aux élections, chercheront à favoriser l'implosion du pays. Il l'a fait savoir, hier mercredi 15 mars 2017, au Centre d'études pour l'action sociale (Cépas), à l'occasion de lancement du projet « *Initiative citoyenne de gestion alternative des conflits électoraux* ».

Selon le ministre d'État Thambwe Mwamba, l'initiative tombe à point nommé pour éviter aux Congolais des contentieux électoraux et au pays des troubles lors des élec-

tions prochaines. Il a relevé le fait que la contribution de la mission de l'USAID constitue une avancée significative qui va concourir à l'apaisement de la situation dont les germes sont perceptibles. Le directeur de la mission de la coopération américaine de l'USAID, Christopher Tocco, a indiqué que cette activité est une composante importante des interventions de son pays et s'inscrit dans le cadre de son programme de trois ans intitulé « *Améliorer les droits humains et promouvoir la justice électorale en RCD* ». Ce programme, a-t-il poursuivi, constitue les fondements de la paix et consolidera les capacités opérationnelles des institutions étatiques clés et des organisations sélectionnées de la Société civile. Cela afin de les rendre capables de contribuer à l'équité et à la justice pendant et après le processus électoral.

L'initiative citoyenne de gestion

alternative des conflits électoraux, a dit M. Tocco, aidera à l'instauration d'une vraie culture de la non-violence et d'un engagement fort des citoyens et des dirigeants congolais en faveur de la justice. Il a exhorté les Congolais à tout mettre en œuvre pour une participation citoyenne responsable et efficace. Il a, pour ce faire, souligné que le gouvernement américain, à travers l'USAID, finance plusieurs projets afin de soutenir les efforts des Congolais pour des élections libres, justes et transparentes.

Christopher Tocco a rappelé que, depuis 2013, l'appui de son gouvernement est évalué à près de 32 millions de dollars. Et que ce projet, financé par l'USAID, traduit l'engagement des États-Unis à contribuer au déroulement d'un processus électoral pacifique en RDC et aux principes de la bonne gouvernance et du développement durable.

Tshopo : les autorités s'insurgent contre la fraude dans le secteur du bois

Le gouverneur de province s'emploie à combattre efficacement les criminelles économiques, afin de pourvoir la province de la Tshopo en moyens financiers.

OLIVIER K

Les autorités de la province de la Tshopo comptent décourager, de manière durable, les criminels économiques. Principalement ceux qui évoluent dans le secteur du bois.

Dans cette optique, le gouverneur de cette province, Jean Ilongo Tokole, a promis de remettre rapidement de l'ordre dans ce secteur. Il a ainsi instruit, le lundi 13 mars, au cours d'une réunion de travail, ses collaborateurs et tous les services compétents, d'œuvrer dans le sens de combattre efficacement les criminelles économiques, afin de pourvoir la province de la Tshopo en moyens financiers.

Selon l'Agence congolaise de presse qui a livré cette information, la rencontre a regroupé le comité provincial de sécurité, les gestionnaires du secteur de l'environnement, les exploitants artisanaux de bois, les membres de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), la RPRT, les inspecteurs de l'environnement et quelques membres de son gouvernement provincial.

Pour ce faire, le chef de l'exécutif provincial de la Tshopo compte sur les services mis à sa disposition. Notamment l'armée et la police,



l'Agence nationale des renseignements (ANR) et la direction générale des migrations (DGM). A ces services, le gouverneur leur demande de traquer si nécessaire, tous les agents véreux qui enfreignent la loi, dans tous les points de contrôle. L'autorité provinciale a appelé chacun à son niveau de responsabilité, à décourager ceux qu'elle qualifie de « criminels économiques ».

A en croire l'Agence congolaise de presse (ACP), le gouverneur Jean Ilongo Tokole a exigé aux services de sécurité, ceux de la Régie provinciale des recettes de la Tshopo «RPRT» ainsi que les agents et ca-

dres du service de l'environnement de relever tous leurs agents commis aux postes de contrôle sur les voies qui donnent accès à la ville de Kisangani.

L'autorité provinciale a mis en contribution la société civile pour la dénonciation de tout cas de fraude, en vue de permettre à la province de réaliser les recettes, étant donné que la Tshopo a constaté le coulage de recettes. Des analystes sont d'avis que tous les responsables de provinces doivent hausser le ton face à la fraude et au coulage de recettes qui prennent de plus en plus des proportions inquiétantes.

La Banque Mondiale va accorder 50 millions de dollars à la RDC

C'est un accord de financement qui vient d'intervenir entre la Banque Mondiale et la République Démocratique du Congo (RDC). Un accord qui entre dans le cadre de la 7ème Revue du portefeuille de l'institution financière qui a eu lieu dans la capitale congolaise les 2 et 3 mars derniers, sous la supervision du directeur des opérations de la Banque mondiale pour la RDC et la république du Congo, Ahmadou Moustapha N'Diaye. Au cours de ces journées d'échange, des recommandations importantes ont été formulées pour permettre une meilleure performance et une bonne résilience de l'économie congolaise. Il s'agit entre autres de : la création de camps d'apprentissage aux métiers pour les jeunes, et la poursuite des efforts de pacification du pays pour susciter l'attractivité du pays aux investissements ; réformer les finances publiques du pays ; Renforcer son système fiscal ; améliorer le climat des affaires pour favoriser la création des emplois de jeunes ; œuvrer à la décentralisation financière ; renforcer le processus fiscal pour optimiser les résultats.

Suspension des importations des volailles et du matériel d'élevage de volaille usagé

Le gouvernement de la République a suspendu les importations des volailles, des œufs et produits dérivés et du matériel d'élevage de volaille usagé, à l'issue de sa première réunion extraordinaire tenue les 07 et 09 mars 2017, sous la présidence du Premier ministre Samy Badibanga, annonce le compte-rendu de la rencontre parvenu vendredi 10 mars à l'ACP. Le conseil des ministres a, en outre, décidé l'envoi en urgence d'une équipe d'experts du niveau central pour appuyer les services locaux, en vue des investigations épidémiologiques notamment dans les provinces de la Tshuapa et du Nord-Kivu. Il s'est également prononcé pour le renforcement des capacités des agents de terrain en surveillance épidémiologique, équipements et matériels, ajoute le document. En réponse à l'alerte de l'Organisation mondiale de la santé animale de la survenue de certaines épidémies aussi bien dans les pays voisins qu'à l'intérieur de nos frontières, le conseil a mis sur pied une Cellule de crise permanente comprenant en son sein des experts commis par les ministères de la Santé publique, de l'Environnement, du Commerce extérieur, de la Communication et des Médias de même que les délégués des partenaires au développement du secteur.

La RDC et la BAD décident de matérialiser une série de projets

O.K

Le ministre congolais des Finances, Henri Yav Mulang et le représentant résidant de la Banque africaine de développement (BAD) en République démocratique du Congo (RDC), Sylvain Maliko, ont signé le vendredi 10 mars, deux accords de financement des projets. Notamment le Projet sur l'entrepreneuriat des jeunes à l'agriculture et agro-business (PEJAB) ainsi que le Projet d'appui à la gouvernance et à l'amélioration du secteur électrique (PAGASE).

Le projet PEJAB, financé à hauteur de 60 million de dollars américains vise la création, par les jeunes diplômés, de 2.000 agro-entreprises pouvant générer 10.000 emplois des jeunes. En clair, le projet vise le développement du secteur agricole par l'accroissement de la production des produits vivriers et pérennes. Ce qui a émerveillé le ministre de l'Agriculture, Patrick Mayombe.

Pour la ministre de la Jeunesse et Initiation à la nouvelle citoyenneté, Maguy Kiala, cette initiative est encourageante, dans la mesure où elle vise la lutte contre le chômage. « Le



projet va, à coup sûr, lutter contre le chômage parmi les jeunes diplômés », a-t-il noté.

Le second projet, lui, appelé Projet d'appui à la gouvernance et à l'amélioration du secteur de l'électricité, compte prendre en charge la réhabilitation du Groupe 6 de Inga I, l'extension de la centrale hydroélectrique du Lungudi, l'acquisition et l'installation d'un système de comptage des postes haute tension et moyenne tension de Kinshasa.

Le Ministre de l'Energie, Anatole

Matusila s'est fait représenter à cette cérémonie, par son directeur de cabinet. Celui-ci a salué l'excellence des relations de coopération entre la République démocratique du Congo (RDC) et la Banque africaine de développement (BAD).

Le financement de l'ensemble de deux projets est évalué à 204 de dollars américains. Et le ministre des Finances Henri Yav Mulang s'est engagé, au nom du gouvernement, à tout mettre en œuvre pour la matérialisation de ces deux projets.

Avec l'appui de la Jica

Mise à niveau de 30 policiers de la Direction générale des écoles et formations

Outillés notamment sur la nouvelle méthode pédagogique dénommée « Procédure des opérations standardisées » (SOP), les policiers formés devront partager leur expertise avec les générations à venir pour la professionnalisation effective de la Police nationale congolaise.

BIENVENU IPAN

Près de 30 policiers de la Direction générale des écoles et formations de la Police nationale congolaise (DGEF) viennent de renforcer leurs capacités sur la nouvelle méthode dénommée « Standard Operating Procedure » (SOP), entendez Procédure des opérations standardisées. Ils ont obtenu leurs certificats de mérite, hier mercredi 15 mars, au cours d'une cérémonie marquant la fin de la formation des formateurs initiée par la DGEF, financée par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), et assurée par l'Institut national de préparation professionnelle (INPP).

Le directeur général de la DGEF, le général Juvénal Bideko, a représenté le commissaire général de la PNC à cette cérémonie.

Il a procédé à la clôture de la deuxième session de formation de formateurs qui visait à harmoniser les pratiques pédagogiques de formateurs de la PNC à travers la Procédure des opérations standardisées (SOP) ; outiller ces formateurs de méthodes et approches de préparation, d'animation et d'évaluation des



Vue d'une policière lauréate recevant son certificat de mérite des mains du général Juvénal Bideko.

actions de formation ; élargir le panel des formateurs de la PNC en vue, à la fois, de répondre efficacement à la demande toujours croissante de formations ; assurer l'avenir des formateurs en phase de changer le métier.

Il a recommandé aux officiers et sous-officiers, bénéficiaires de cette formation, de mettre en application les acquis de cette formation dont la nouvelle méthode SOP en vue de faciliter l'acquisition du savoir-faire et du savoir-être. Car, a-t-il souligné, « la police de demain dépendra de vous. Si vous êtes mal formés, cette police sera aussi mal formée. Si vous êtes bien formés, cette police aussi sera bien formée. Vous êtes comme des potiers, vous allez donner la forme à

la génération à venir ».

PROFESSIONNALISATION DE LA POLICE

Le général Juvénal Bideko a salué le partenariat JICA-PNC qu'il souhaite voir être consolidé davantage. L'administrateur directeur général de l'INPP, Maurice Tshikuya, a demandé aux bénéficiaires de partager leur expertise avec les autres. Ce, afin de contribuer à la professionnalisation de la PNC. Pour lui, dans leur démarche, ces policiers formateurs devront commencer par faire l'analyse des besoins de personnes qui sollicitent la formation. « Il faut les écouter, savoir leurs problèmes, difficultés, faiblesses. Et vous ferez les modules

de formation en fonction de problèmes enregistrés. Cela apportera un plus dans la PNC », a déclaré le l'ADG de l'INPP.

Il a recommandé aux bénéficiaires de la formation de faire un suivi post formation. « Il ne faudrait pas qu'après la formation soit égal à l'avant la formation. Pour ce faire, il faut un esprit d'abnégation », a déclaré l'administrateur Maurice Tshikuya.

Le représentant résident de la Jica en RDC, Toshimichi Aoki, a salué le sérieux qui a caractérisé les travaux de l'atelier de renforcement des capacités des formateurs de la DGEF. Il a noté avec grande satisfaction que l'atelier a débouché sur l'engagement pour chacun des participants à améliorer non seulement sa fiche pédagogique. Mais aussi et surtout à la mise en place d'un cadre d'échanges d'expériences entre participants aux différentes sessions de formation relative à la planification d'une action de formation, à la préparation d'une leçon, et l'animation d'une leçon et son évaluation.

Il a rassuré que cet engagement collectif solennel laisse augurer un avenir plein d'espoir dans l'espace intra et extra de la réforme de la PNC.

Tout en s'engageant à mettre en application les acquis de cette formation, les bénéficiaires ont souhaité voir cette mise à niveau s'étendre en provinces.

C'est alors que tous les éléments de la PNC auront un langage commun sur la méthode pédagogique des formations.

Le CAFCO révèle des avancées timides dans la réalisation des genres

LUCIE NGUSTI M

Malgré les avancées en matière de textes légaux au niveau national, notamment par l'adoption de l'article 14 de la Constitution, la loi portant modalités d'applications des droits des femmes et de la parité, le code du travail revu ainsi que le code de la famille, la représentation de la femme dans les instances de prise des décisions et à la consolidation de la paix, demeure faible.

En marge de la journée internationale de la femme, la présidente du Cadre permanent de concertation de la femme congolaise (CAFCO), Mme Rose Mutombo, s'est entretenue récemment avec la presse, au cours duquel, elle a révélé des avancées par rapport à la situation de la femme. « Il y a des avancées mais elles sont encore timides », a-t-elle confié. « Malgré la loi et les instruments juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux ratifiés par la RDC en faveur de la femme, le pourcentage de la participation de



cette dernière est toujours faible », a-t-elle déploré, soulignant que « nous avons des bonnes lois », mais dans la pratique, il se pose encore un problème : très peu de femmes occupent des postes des prises des décisions dans notre pays. Pourtant, si on devrait mettre en application tous ces instruments juridiques, le pourcentage pourrait être à un niveau assez élevé. Comme mécanismes à mettre en place pour amener le gouvernement à appliquer tous les instruments juridiques que la RDC a rati-

fié, la présidente du CAFCO, a signalé que son association mène de plaidoyers pour veiller à ce que toutes les politiques et tous les programmes élaborés par le gouvernement tiennent compte de l'aspect genre dans la totalité.

POUR UNE MEILLEURE PARTICIPATION

Abordant la question du processus électoral, Mme Rose Mutombo, a promis leur accompagnement à la Commission Électorale Nationale

Indépendante (CÉNI), en suggérant une forte implication de la société civile qui, malheureusement, est butté par le problème financier.

A l'issue de la rencontre avec le président de la Ceni, en rapport avec la participation de la femme au processus d'enrôlement, ils ont produit un plan de sensibilisation pour les aires III et IV restantes. Aussi, a-t-elle souligné le problème de l'enrôlement des femmes est lié à plusieurs facteurs dont le désintéressement et le découragement des femmes au non-respect des promesses tenues par les élus. Pour cela, il faut une forte sensibilisation auprès des femmes ; car, au-delà de vote, l'enrôlement permet d'obtenir la carte, d'exercer le droit civique et de sanctionner les différents candidats qui n'auront pas respecté leurs promesses.

Elle a lancé un message fort aux femmes, les invitant à savoir qu'elles peuvent contribuer au développement de ce pays et par rapport à leur nombre, elles occupent une place de choix.

Accusée au civil, la BIAC cite le demandeur Kabemba au pénal pour une prévention imaginaire

Les juges du tribunal de paix de Kinshasa/Gombe franchiront-ils le Rubicon du déni de droit à l'audience de ce jeudi 16 mars 2017 ?

LP

Après que la Banque centrale du Congo, par son gouverneur Deogratias Mutombo, ait porté plainte contre les anciens administrateurs et dirigeants de la BIAC pour « des actes de mégestion ayant suscité la banqueroute de cette banque avec pour conséquence la dilapidation de l'épargne du public collecté au sein de cet établissement », cette banque, assignée aujourd'hui en résolution de la vente d'un immeuble, cite le demandeur Jean-Marie Kabemba au pénal pour une chimérique tentative d'escroquerie.

FAITS ET RETROACTES

Le 24 août 2007, Me Jean-Marie Kabemba avait négocié avec la BIAC qui en était jusqu'alors locataire, un compromis de vente de l'immeuble à Lubumbashi, situé sur l'avenue Mobutu numéro 532, et appartenant à la succession Joseph Albert Kabemba wa Katalayi. Le compromis de vente fut signé le 24 août par Me Jean-Marie Kabemba représentant la succession et par monsieur Charles Sanlaville en sa qualité de Président Administrateur-Délégué de la BIAC.

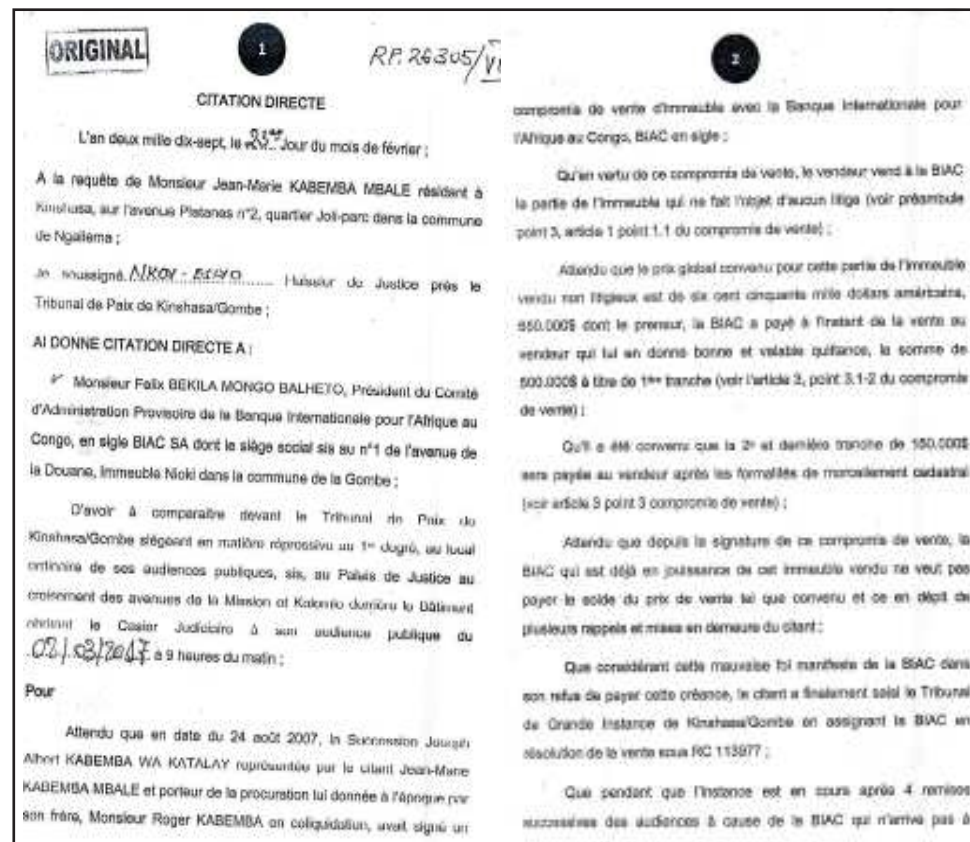
En vertu de ce compromis de vente, la succession vendait à la BIAC la partie de l'immeuble qui ne faisait l'objet d'aucun litige, étant entendu qu'un terrain jouxtant l'immeuble vendu faisait l'objet d'un conflit avec Mme Jadot Fabienne et que l'affaire était pendante devant le tribunal de paix de Lubumbashi/Kamalondo.

Le prix global de la vente de l'immeuble ne faisant l'objet d'aucun conflit a été convenu et fixé à 650.000 dollars américains (voir description du bien vendu, Art.1 point 1.1b et Art.3 point 3.1 du compromis de vente en annexe)

Selon le vendeur, il a été convenu que cette somme serait payable en deux tranches à savoir : 500.000 dollars à la signature du compromis de vente pour la première tranche et 150.000 représentant la deuxième et dernière tranche à payer au vendeur après les formalités de morcellement cadastral.

A cet effet, en vue de procéder à ce morcellement, il dit avoir donné mandat à la BIAC et lui avoir remis son certificat d'enregistrement (voir Art. 1 point 1.2)

Le demandeur s'indigne : « Or, voici que pour des raisons inavouées et de manière inexplicable, la BIAC, malgré nos multiples demandes, notamment par notre entretien en date du 8 mai 2014 avec Monsieur Michel Losembe, alors Président Administrateur-Délégué, notre lettre de mise en demeure et notre sommation judiciaire



En fax simulé, quelques extraits de la citation directe lancée contre la BIAC

du 15 mai 2014, la BIAC disons nous, refuse obstinément de payer la deuxième tranche, alors qu'elle est entrée en pleine jouissance de cet immeuble depuis bientôt 10 ans, nous causant ainsi un préjudice incommensurable ».

C'est ainsi que devant cette mauvaise foi caractérisée de la BIAC, il a été contraint de l'assigner en résolution de la vente de l'immeuble devant le tribunal de Grande instance de Kinshasa/Gombe sous RC113977.

Fort curieusement, alors que l'instance est en cours devant le juge civil, et après quatre remises successives des audiences par sa faute, la BIAC bien informée des allées et venues de Me Kabemba, profitera à dessein, deux jours après son voyage pour soins médicaux hors du pays, pour le citer au pénal devant le tribunal de paix de la Gombe sous RP 26245 pour une chimérique tentative d'escroquerie avec demande au tribunal l'arrestation immédiate !

A en croire les rédacteurs de cet exploit, l'escroc aurait donc saisi le tribunal de Grande instance de Kinshasa/Gombe pour solliciter sa participation dans cette escroquerie pour parfaire son forfait ? Cela ne peut provenir que d'un esprit malin et Machiavel lui-même n'aurait pu imaginer scénario aussi macabre.

Le demandeur insiste : « Point n'est besoin d'être devin pour comprendre que cette démarche de la BIAC consécutive au fait qu'après 4 remises successives, elle n'arrivait toujours pas à conclure dans l'instance en cours alors qu'elle avait régulièrement reçu les pièces que nous lui avons communiquées pour faire valoir ses arguments en défense, n'a d'autre objectif que de bloquer la procédure civile en cours et nous priver

de notre droit fondamental à un accès équitable à la justice ». Il fait remarquer que cet objectif de nuire est clairement exprimé à travers l'insertion de la clause d'arrestation immédiate dans l'exploit de citation directe de la BIAC.

Selon lui, cette mauvaise foi de la BIAC atteint son comble dans sa citation directe qui contient autant de contre-vérités que de faux intellectuels en altérant de manière ostentatoire et choquante les énonciations contenues dans le texte du compromis, publié dans son intégralité afin que l'opinion puisse juger par elle-même.

Compromis qui, selon Me Kabemba, a pourtant été librement négocié et signé par la banque, et duquel elle tire en toute impunité les plus grands avantages depuis 10 ans.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

La vérité altérée dans cette citation décriée réside entre autre dans le fait qu'elle affirme que « la BIAC lui a versé la somme de 500.000 dollars comme prix d'achat de la partie non conflictuelle de l'immeuble vendu » alors que le compromis de vente est clair sur ce point : le prix de vente de la partie non litigieuse est de 650.000 dollars.

cat d'enregistrement incrimine et le paiement à la succession de dommages intérêts conséquents. C'est la Succession Kabemba et non pas la BIAC qui a gagné ce procès ! Pot de terre contre pot de fer....

De manière bien étrange et pour le moins suspecte, alors qu'elle avait formé un pourvoi en cassation devant la Cour Suprême de Justice en date du 15 janvier 2010 contre le jugement RPA 121 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Kipushi le 21 décembre 2009, cette procédure fut comme par un coup de baguette magique et mue par une main blanche puissante (pour ne pas la citer), transformée sous RPP 654, en prise à partie pour dol contre le Président et les juges du Tribunal de Grande Instance de Kipushi qui, bravant toutes les pressions notamment financières avaient décidé de ne dire que le droit et le bon droit. Aux âmes bien nées la Patrie reconnaissante....

Peu de temps après, ayant miraculeusement échappé à la prison, Dame Jadot vendait à la BIAC, le même terrain couvert par un Certificat d'Enregistrement qui aurait déjà dû être détruit selon l'ordre du Tribunal. Nous avons décidé de publier ces différents documents afin que chacun puisse se rendre compte de l'impérieuse nécessité qu'il y a de mettre fin aux dysfonctionnements de notre système judiciaire qui est profondément gangrené par la pratique quasi systématique de la mégestion, comme du reste avait eu à le déplorer M. le gouverneur de la Banque centrale concernant particulièrement la BIAC.

Les contestations, les conflits entre individus doivent être tranchés et réglés par des personnes ayant l'autorité, la moralité et l'impartialité nécessaires.

Ce principe est capital dans une société structurée, ordonnée, démocratique, au regard du postulat : nul ne peut se faire justice à lui-même. Le pouvoir politique doit jouer son rôle déterminant dans l'instauration d'institutions aptes à faire respecter le droit et à rendre la justice. Notre devise nationale n'est-elle pas « PAIX JUSTICE TRAVAIL » la Justice est bien à sa place au centre entre la Paix et le Travail. Sans Justice transparente, équitable, il ne peut y avoir de Paix sociale, et sans Paix sociale il ne peut y avoir de Travail et encore moins de Développement.

On ne peut parler de l'État de droit et de la démocratie en RDC sans combler préalablement le fossé qui existe entre les citoyens, le droit et la justice. Cela passe par l'éradication des pratiques mafieuses causées par certaines puissances d'argent : la corruption, la concussion notamment dans notre système judiciaire et qui touche même des auxiliaires de justice de surcroît des professeurs de droit.

Promotion de la santé reproductive : un concours de chanson pour les jeunes

Les jeunes sont invités à proposer des chansons pouvant traduire la situation actuelle de la jeunesse et, peut-être, prodiguer des conseils aux pairs, ou même aux parents, leaders dans la communauté.

VÉRON KONGO

Venant en appui au Programme national de santé des adolescents (PNSA), le Centre des programmes de communication de l'Université américaine de Johns Hopkins en RDC organise, du 10 mars au 29 avril, un concours de chanson pour les jeunes dénommé « *Mongongo ya Bilenge* ».

Donnant des précisions à ce

propos au cours d'un point de presse qu'il a conjointement animé, hier mercredi 15 mars avec Dr Mbadu, directeur du PNSA, M. Christophe Alimasi, conseiller président de ce centre, a rappelé que les études menées ont démontré que les jeunes, n'ayant pas suffisamment de connaissances sur la santé sexuelle et reproductive, se donnent parfois à des pratiques dangereuses pour prévenir une grossesse ou avorter.

A travers ce concours lancé par le PNSA avec l'appui de l'Université Johns Hopkins, les jeunes, dont l'âge varie entre 18 et 24 ans, sont invités à envoyer leurs chansons sur whatsapp avant le 29 mars 2017 (0827778015) pour Kinshasa et (0824257026) pour le Kongo Central. A l'aide d'un téléphone, le candidat

se filme en train de chanter et envoie sa vidéo sur whatsapp aux numéros sus-indiqués.

A l'instar de nombreux prix à gagner, le lauréat enregistrera sa chanson avec l'artiste-musicien Feré Gola. Le clip de la chanson sera diffusé sur les chaînes locales et les réseaux sociaux.

DU CONTENU DE LA CHANSON

La chanson recherchée devrait partager les désirs des jeunes à réussir la vie, en termes professionnels et personnels.

Par la même occasion, ils seront encouragés à raconter leurs histoires vécues pour montrer les difficultés auxquelles ils font face.

Le jury composé de quelques grands de la chanson congolaise, à

savoir Alfred Nzimbi (arrangeur-compositeur), Pascal Poba (parolier), Zola Tempo (producteur) et PBB (réalisation vidéo), tiendra compte de la qualité de mélodie, du thème choisi ou l'histoire racontée, de la qualité de la voix du chanteur, et la traduction de la situation actuelle de la jeunesse.

Le jury analyse les vidéos et désigne les vingt meilleures, soit dix au Kongo Central et dix à Kinshasa. Il auditionne en live pour en sélectionner sept meilleures, dont quatre de Kinshasa et trois du Kongo Central. Les sept seront internés à Kinshasa pour y être coachés et peaufiner leurs chansons. Enfin, ils prêteront au studio Mama Angebi de la RTNC devant le public et le jury. Le gagnant sera désigné et il sera ensuite procédé à la remise des prix.

Enrôlement des électeurs : le ministre de la Recherche scientifique mobilise dans le Mai-Ndombe

St A.K.

Du 8 au 11 mars, le ministre de la Recherche scientifique et technologique, Pierre-Castro Bamboka, s'est rendu dans la province du Mai-Ndombe. Question de communier avec les populations de la province, celle de la ville d'Inongo, chef-lieu de la province et sa base électorale de Kiri.

A cette occasion, il a apporté un message de soutien aux actions et à la vision du chef de l'Etat. C'est aussi le lieu de lui réitérer des remerciements

pour avoir élevé au rang de ministre un des fils de Kiri. Le ministre a en outre invité la population à l'enrôlement massif en vue d'avoir le droit d'élire ou d'être élu. Il a exhorté le peuple à ne pas se laisser distraire par les politiciens en mal de pouvoir. Pendant son séjour à Kiri, le ministre Bamboka a posé la première pierre sur le site où sera érigé le palais de justice dans le territoire de Kiri.

A Inongo, où a été accueilli par le vice-gouverneur, Castro Bamboka a communiqué le même message. Tout au long de la traversée du lac

Mai-Ndombe, le ministre Bamboka, également président du Parti démocrate chrétien (PDC) a drainé des foules, signe de complicité entre le leader et la population de Mai-Ndombe.

DIPLÔME D'EXCELLENCE

Par ailleurs, le ministre de la Recherche Scientifique est auréolé d'un diplôme d'excellence qui lui a été décerné par l'agence conseil en communication Le Panorama. Ce diplôme couronne, en à croire St Thomas Bosila, président de l'agence conseil, le sens de dévouement, la loyauté et la fidé-

lité dans les missions qui ont été confiées au ministre par le chef de l'Etat. C'est une émulation, une boussole qui permettra au ministre de se savoir qu'il y a des gens qui suivent ce qu'il fait », a dit en substance M. Bosila. Pour sa part, le ministre s'est dit très flatté par ce geste qui le surprend, car il s'y attendait le moins. Mais une chose est sûre, c'est l'esprit de travail qui le caractérise depuis la fin de ses études, lorsqu'il a commencé à travailler dans les multinationales. Et c'est le même esprit de travail qu'il imprime à l'administration publique.

Ouest de Kinshasa : des transporteurs appliquent des tarifs surfait

FLORENT N'LUNDA N'SILU

Après le langage des sourds ob asservi, il y a quelque temps, entre le gouvernement central et les pétroliers sur la justesse d'augmenter ou non le tarif du litre de l'essence à la pompe, l'Exécutif national a fini par se plier devant la pression de ses interlocuteurs.

A ce jour, l'augmentation s'est déroulée en deux temps. D'abord, de 30 francs congolais, une augmentation, modique certes, mais qui n'en est pas moins une et ensuite de 70 francs congolais. Ainsi, le tarif du litre de l'essence à la pompe revient désormais à 1 560 Fc dans la ville de Kinshasa.

S'appuyant sur cette augmentation, certains conducteurs de véhicules commis au transport en commun ont cru que celle-ci entraînait ipso facto la révision à la hausse du tarif du transport en commun. Erreur. Car toute augmentation est décidée par la commission de tarification initiée par l'Hôtel de ville de Kinshasa. Mais jusque-là, celui-ci ne s'est pas encore prononcé à ce sujet. Devant son si-

lence, des conducteurs de véhicules commis au transport en commun, particulièrement ceux des bus privés, ont décidé de se passer de cette commission pour gagner plus, naturellement sur le dos des passagers. C'est surtout dans la partie Ouest de la capitale et à des heures de grande affluence que la situation est vécue.

Illustration de ce que nous avançons : à Binza/Ozone, dans la commune de Ngaliema, les conducteurs de bus privés desservant le trajet DGC-Marché central de Kinshasa font le « demi-terrain » (sectionner le trajet), de 6 à 10 heures, moyennant 500 francs congolais. C'est-à-dire qu'ils embarquent leurs passagers jusqu'à l'arrêt « 24 Novembre », dans la commune de la Gombe.

De cet arrêt, ils embarquent d'autres passagers ou même ceux qu'ils venaient de transporter jusqu'au Marché central de Kinshasa, qui est la destination finale, pour la même somme. A l'arrêt DGC, les gens désireux se rendre entre 6 et 10 heures au centre-ville sont butés à cette difficulté. Seuls ceux qui montrent être apparemment pressés acceptent le

« demi-terrain » et paient ce qui est exigé par les transporteurs indécents pour ce trajet. D'autres conducteurs ne manquent pas un tour dans leur sac, inventant un trajet non reconnu officiellement, celui de DGC-Boulevard-Avenue du Commerce, qu'ils font payer à 1 000 Fc. Comme les autres, ils ne sont pas non plus inquiétés.

Le soir, les habitants de la partie Ouest de la capitale son soumis au même calvaire. Les conducteurs de bus privés font le « demi-terrain », c'est-à-dire le trajet centre-ville/Kintambo-Magasin, moyennant 500 Fc.

A Kintambo/Magasin, on est obligé d'emprunter un autre moyen pour aller, soit à l'UPN, soit à l'arrêt DGC, soit encore à Pompage ou Mbudi, moyennant 300 Fc, à l'exception de l'UPN où l'on fait payer 500 Fc.

Depuis quelque temps, a constaté Le Potentiel, les bus « Esprit de vie » exploitent les mêmes destinations et font payer la course à 500 Fc.

Face à cette situation, les gens ont réagi. « Mais à quoi sert la présence des éléments de la Police de circulation routière 'PCR' sur nos rou-

tes s'ils ne peuvent faire respecter les trajets fixés par l'Hôtel de ville de Kinshasa ? », s'est interrogé un père de famille employé d'une banque commerciale située au centre-ville. Et de poursuivre : « Nous avons l'impression d'être abandonnés à nous-mêmes et nous tirer d'affaires alors qu'il existe des autorités au niveau de la ville de Kinshasa ».

Un membre de l'Association des chauffeurs du Congo (ACCO) qui a requis l'anonymat a condamné les conducteurs de bus qui font payer aux passagers ce qui n'a pas été décidé par la commission de tarification.

Dans la partie Est de la ville de Kinshasa, outre la Transco qui applique le tarif officiel (500 Fc), des conducteurs de bus font payer jusque-là 1 000 francs congolais à bord pour le trajet jusqu'au centre-ville.

« Cette somme est le double de celle requise pour le même trajet, sans que ceux qui la débourse ne s'en rendent compte », a dénoncé un agent de l'Etat de la division urbaine des Transports et Voies de communication.

Allocution du président du Sénat à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire de mars 2017

(Suite de la page 3)

cassation, mais aussi et surtout à travers le pouvoir d'inspection que le Conseil d'Etat exerce sur toutes les juridictions administratives qu'elles que soient de droit commun ou spécialisées. Toujours au plan de l'organisation, la loi organique a décidé l'institution des sections consultatives à tous les niveaux des juridictions de l'ordre administratif.

Ces sections fonctionneront à côté des sections contentieuses qui exerceront la véritable fonction juridictionnelle. Cette innovation a pour but de rapprocher la juridiction administrative de toutes les autorités administratives, dans cette double fonction de *juge* et de conseillère de l'Administration. Sur le plan de la compétence, outre les attributions classiques propres à un juge administratif, la loi organique affirme la compétence de principe des juridictions de l'ordre administratif en matière du contentieux électoral autre que le contentieux des élections présidentielle et législatives nationales; lesquelles, comme vous le savez, relèvent de la Cour constitutionnelle. Cette affirmation a pour conséquence que le contentieux des futures élections locales, municipales, urbaines et provinciales relèvera désormais des seules juridictions administratives.

Au vu de l'importance de cette loi organique, le Gouvernement ferait mieux de tout mettre en œuvre en vue de l'installation rapide des dites juridictions. Quant aux compétences classiques des juridictions ainsi réor-

ganisées, elles ont été étoffées tant en matière consultative qu'en matière contentieuse. En matière consultative, toutes les juridictions administratives de droit commun ont reçu mission de donner *a priori*, des avis motivés sur la régularité juridique de tout projet d'acte législatif ou réglementaire relevant de la compétence de l'autorité administrative de son ressorti.

A ce niveau, permettez-moi de constater que l'innovation aura consisté essentiellement dans l'attribution à ces juridictions administratives d'une sorte de pouvoir d'appréciation de l'opportunité politique desdits actes administratifs, puisque le Conseil d'Etat, les Cours et les Tribunaux administratifs ont reçu compétence à la fois de donner des avis motivés sur la pertinence des moyens juridiques retenus par l'Administration pour atteindre ses objectifs et d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les réformes qui paraissent nécessaires pour l'intérêt général.

En matière contentieuse, chaque juridiction administrative de droit commun a été confirmée dans son rôle de juge d'annulation des actes des autorités administratives et des organismes publics placés sous leur tutelle :

- le Conseil d'Etat, pour le niveau national;
 - la Cour administrative d'appel, pour le niveau provincial, et le Tribunal administratif pour le niveau urbain, territorial et communal.
- Deux innovations majeures ont été

introduites à ce niveau:

- d'abord, la précision du concept « violation de la loi » en tant que norme de référence; la notion de « loi » ici comprenant la régularité juridique au sens général du terme ;
- ensuite, l'élargissement du contentieux de la réparation pour dommage exceptionnel aux mesures prises ou ordonnées par toutes les autorités administratives, centrales, provinciales et locales.

Toujours en matière de compétence, la loi organique innove surtout par la reconnaissance de la compétence de principe au Tribunal administratif dans plusieurs matières de l'action administrative, de même qu'elle fait de ce Tribunal le juge des litiges individuels concernant les fonctionnaires publics, les membres des partis ou regroupements politiques ainsi que les agents des organismes administratifs ou professionnels. Mais, la plus grande innovation en la matière aura été plutôt celle de faire du Tribunal administratif le juge administratif de principe de tout autre litige administratif dont la connaissance n'aura pas été expressément attribuée à une autre juridiction administrative.

Au plan de la procédure, il convient de noter que la loi organique recèle plusieurs avancées. On peut citer, à titre illustratif:

1. l'organisation des procédures spéciales devant le Conseil d'Etat comme la cassation et la révision;
2. l'introduction de l'*astreinte* comme

une pénalité financière à l'encontre de l'Etat et de ses organismes, et ce en contrepartie de l'indisponibilité de leurs biens;

3. l'ouverture, devant toute juridiction administrative, de la procédure de *médiation* ou de *conciliation*, avant de statuer au fond d'un litige ;

4. l'organisation d'une procédure de *référé* en cas d'urgence!, dont le *référé-liberté* qui permet, dans un délai maximum de 48 heures, de faire cesser des atteintes aux droits et aux libertés publiques; etc.

Bref, la loi organique sur les juridictions administratives est une avancée majeure du pays sur la route vers l'Etat de droit. D'où la nécessité de sa mise en œuvre rapide.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

L'ordre du jour de la Session de mars 2017 prévoit pour l'essentiel les matières en souffrance dans les Commissions. A part la proposition de loi relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits humains, le Bureau n'a enregistré, en intersession, aucune nouvelle matière.

J'invite donc les Commissions à vider tous leurs arriérés, conformément au calendrier qui sera soumis à l'Assemblée plénière par la Conférence des Présidents.

Plus rien ne reste à dire, je déclare ouverte la Session ordinaire de mars 2017 et je vous remercie.

LÉON KENGO WA DONDO
PRÉSIDENT DU SÉNAT

Nouveau rapport de l'Africa Progress Panel de Kofi Annan

Augmenter les investissements dans le hors-réseau et les mini-réseaux pourrait résoudre la crise énergétique en Afrique

Les gouvernements africains et leurs partenaires doivent passer à la vitesse supérieure s'ils veulent réduire l'immense fracture énergétique de l'Afrique. Pour cela, ils devront utiliser tous les moyens à leur disposition — systèmes sur-réseau et hors-réseau — indique un nouveau rapport publié par l'Africa Progress Panel, présidé par Kofi Annan.

L'Africa Progress Panel a lancé en début de semaine à Abidjan (Côte d'Ivoire) son rapport intitulé : « *Lumière, puissance, action : électrifier l'Afrique* », au siège du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). Le rapport préconise une augmentation massive des investissements en faveur de diverses solutions énergétiques, afin de sortir le continent de l'impasse le plus rapidement possible.

Selon le rapport, les 620 millions d'Africains qui n'ont toujours pas accès à l'électricité ne peuvent attendre d'être raccordés au réseau. Certes, les projets d'extension colossaux — tels que les grands barrages et les pools énergétiques — sont indispen-

sables au développement à grande échelle de la production et du transport énergétiques nationaux et régionaux. Mais, ils progressent lentement et entraînent des dépenses considérables. C'est pourquoi les États doivent également accroître les investissements dans le hors-réseau et les mini-réseaux, plus économiques et rapides à mettre en place.

« *Nous invitons les gouvernements africains à exploiter toutes les sources d'énergie disponibles, afin de ne laisser personne de côté. Chaque pays doit choisir le bouquet énergétique le plus adapté à ses besoins, dans une optique de rentabilité et d'efficacité technologique maximales* », a déclaré Kofi Annan, le président de l'Africa Progress Panel.

Parmi les 315 millions de personnes qui auront accès à l'électricité d'ici 2040 dans les zones rurales d'Afrique, environ 30 % seulement seront raccordées aux réseaux nationaux. La plupart accéderont à l'électricité grâce aux installations à usage domestique hors réseau ou aux mini-réseaux.

Lumière, puissance, action reprend, tout en les approfondissant, les grands axes du rapport 2015, intitulé : « *Énergie, population et planète : saisir les opportunités énergétiques et climatiques de l'Afrique* », qui avait eu un grand impact. Le rapport invite les gouvernements à mettre en place rapidement des mesures incitatives visant à stimuler l'investissement dans le hors-réseau et les mini-réseaux, à protéger les consommateurs et à faciliter la demande chez les groupes défavorisés.

Qui plus est, les gouvernements doivent soutenir l'instauration d'un environnement propice à l'entrée des entreprises sur les marchés de la production, du transport et de la distribution de l'énergie, à leur progression dans la chaîne de valeur, et à l'établissement de partenariats d'investissement susceptibles de stimuler la croissance et la création d'emplois.

« *Nous ne pouvons plus nous limiter aux approches traditionnelles d'extension du réseau, qui ne sont plus viables* », a ajouté M. Annan. « *Elles sont excessivement*

chronophages et ne répondent pas aux besoins des économies et des sociétés en pleine croissance. Au contraire, les États et leurs partenaires doivent en profiter pour redessiner leur avenir énergétique ».

Le rapport décrit les types de politiques et d'investissements à privilégier, afin de soutenir les initiatives ambitieuses, publiques et privées, qui fleurissent sur le continent et visent à améliorer rapidement l'accès à l'énergie en Afrique, notamment le « *New Deal* » pour l'énergie en Afrique, lancé sous l'égide de la Banque africaine de développement.

« *Comme le souligne notre nouveau rapport, la transition énergétique s'annonce sous d'excellents auspices pour qui sait faire preuve d'un bon leadership* », affirme M. Annan. « *Nous savons quelles sont les solutions à mettre en place afin de réduire et, à terme, de résorber le déficit énergétique de l'Afrique. Nous devons à présent nous consacrer à leur mise en œuvre. Il n'y a plus d'excuse possible. Il est temps d'agir* ».

LP

Le Royaume-Uni signe un accord de prêt de 150 millions de dollars avec l'Égypte

L'ambassadeur britannique en Égypte, John Casson (photo), a signé mercredi dernier, une déclaration d'intention conjointe avec SaharNasr, ministre de l'investissement et de la coopération internationale de l'Égypte. Cette déclaration énonce l'intention de Londres d'accorder 150 millions \$ sous la forme d'une garantie de prêt pour aider l'Égypte à mieux implémenter son programme de réformes économiques, tout en soutenant la population égyptienne. « Le Royaume-Uni est le principal partenaire économique de l'Égypte en ce moment vital pour son économie. Nous soutenons le gouvernement égyptien dans les réformes visant à rétablir la croissance », a affirmé M. Casson. Ainsi, l'ambassade britannique travaillera avec le ministère égyptien en charge de la coopération internationale, dans le cadre de l'élaboration de 6 plans détaillés en vue d'augmenter la valeur du soutien du Royaume-Uni au pays. « La nouvelle garantie de prêt fait partie d'un ensemble d'appuis qui inclut également 18 millions de dollars US pour financer des projets d'expertises techniques pour le compte du gouvernement. Ce soutien contribuera aux programmes Takaful et Karama en offrant des transferts en espèces à plus de 1,7 million de ménages à faible revenu », a indiqué le diplomate.

Sénégal : l'AFD octroie 16 milliards de FCFA de don pour la santé de la mère et de l'enfant

L'Agence française de développement (AFD) accordera à trois régions sénégalaises, un don de 16 milliards de francs CFA. L'annonce a été faite ce lundi par l'ambassadeur de France près le Sénégal, Christophe Bigot. Cette aide vient en appui au financement du Projet d'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant (PASME) dans les régions de Louga, Kolda et Sédhiou. « Il s'agit principalement du PASME I et du PASME II qui vont intervenir respectivement dans la région de Louga pour un montant de 9,2 milliards FCFA et dans les régions de Kolda et Sédhiou pour 6,5 milliards FCFA », a précisé le diplomate. « Sur la base des besoins exprimés par le ministère de la Santé, l'AFD a fait ce choix de définir les priorités, plutôt que de disperser l'aide, de la centrer sur ces 3 régions particulièrement considérées comme nécessitantes dans ce domaine », a-t-il ajouté.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Le FMI déconseille les «restrictions» dans le commerce international

Pour ne pas plomber l'économie mondiale, la directrice générale du Fonds monétaire international encourage le multilatéralisme. Un message qui vient contrer notamment la politique du nouveau président américain qui ne se cache pas en prônant le protectionnisme aux Etats-Unis d'Amérique, première économie mondiale. Pour Christine Lagarde, les restrictions risqueraient d'affecter gravement le commerce, les migrations, les flux de capitaux et le partage de technologies. La patronne du FMI lance ce message à l'approche du sommet de G-20 Finance qui se tiendra ce week-end à Baden-Baden en Allemagne.

AMK AVEC AGENCE ECOFIN

L'économie mondiale doit éviter les «restrictions» commerciales et migratoires qui risqueraient de freiner la dynamique actuelle et de détériorer les conditions de vie sur le globe, assure mardi la patronne du FMI Christine Lagarde. «Nous devons collectivement éviter de nous infliger nous-mêmes des blessures. Cela nécessite de se tenir à l'écart de mesures qui affecteraient gravement le commerce, les migrations, les flux de capitaux et le partage de technologies», assure la dirigeante en amont de la réunion du G20-Finances vendredi et samedi à Baden-Baden, en Allemagne.

L'administration Trump menace



plusieurs de ses partenaires, dont la Chine et le Mexique, de mesures protectionnistes censées ramener des emplois sur le sol américain, au risque toutefois de déclencher des mesures de représailles et une guerre commerciale. Dans un rapport publié mardi, le Fonds monétaire international cherche à récuser l'idée que le protectionnisme profiterait aux laissés-pour-compte de la mondialisation.

«Les restrictions apporteraient (...) peu de choses à ceux qui sont frappés par le développement du commerce et de la technologie», affirme l'institution, traditionnelle avocate du libre-échange et de l'ouverture des frontières économiques. Selon le FMI, ces mesures augmenteraient le coût

de la vie, «frappant de plein fouet» les plus bas revenus. En prévision du G20-Finances, un haut responsable du Trésor américain avait affirmé lundi que l'administration Trump était pour un commerce «libre» mais «équitable».

Sans surprise, le Fonds défend également le multilatéralisme que l'administration Trump a plusieurs fois critiqué en s'en prenant notamment à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). «Les récentes critiques politiques provenant des économies avancées et visant les règles issues du système multilatéral du commerce font peser une menace sur une source cruciale de la croissance de la productivité», assure le rapport.

Nigeria : l'inflation recule pour la première fois en 15 mois

L'inflation a reculé pour la première fois en 15 mois, avec un taux annuel de 17,7% en février, a annoncé mardi le Bureau National des Statistiques (BNS), alors que le Nigeria traverse une grave récession économique. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 17,78% sur un an, contre +18,72% en janvier, selon un rapport du BNS.

«C'est le premier recul depuis 15 mois», indique le rapport, alors que le Nigeria, encore première économie d'Afrique jusqu'à la mi-2016, traverse «la pire crise économique de son histoire», selon le président Muhammadu Buhari. Les prix des produits alimentaires (notamment pain, viande, céréales, igname) ont continué à augmenter (+18,53% en février, contre 17,82% en janvier), la baisse étant tirée par le secteur des transports et de l'énergie.

Le cabinet d'études économiques Capital Economics estime que cette baisse devrait se poursuivre en mars et «dans les prochains mois», car «la Banque Centrale du Nigeria a commencé à intervenir sur le marché



des devises étrangères, en vendant l'équivalent de 1,5 milliard de dollars» aux banques.

«Même si le gouvernement décide d'une nouvelle dévaluation de la monnaie (naira) - ce qui représente la clé pour une sortie de crise -, l'inflation diminuera seulement petit à petit, sans grands bouleversements», note le cabinet d'analyse international. L'économie du Nigeria a souffert d'une sévère contraction (-1,5%) de son PIB en 2016, mais des indica-

teurs positifs, notamment dans le secteur pétrolier, laissent entrevoir une possibilité de sortir de la récession.

Début mars, alors que le président Buhari, vivement critiqué pour sa gestion économique du pays, était en congé médical à Londres, le gouvernement nigérian s'est engagé dans un nouveau plan de politique économique, avec l'objectif de faire grimper le PIB de 4,6% en moyenne par an jusqu'en 2020.

AFRIQUE EXPANSION/LP

Libye : les groupes armés rivaux délogés de leur QG à Tripoli

Un jour après l'offensive lancée contre les groupes armés rivaux, les forces loyales au gouvernement d'union nationale (GNA) viennent au bout de ces « hors-la-loi » hier mercredi. Cela, en les délogeant de leur quartier général à Tripoli.



Des forces loyales au gouvernement d'union nationale libyen à Syrte (Photo/AFP)

Des forces loyales au gouvernement d'union nationale (GNA) en Libye ont chassé mercredi des groupes armés rivaux de leur quartier général à Tripoli après des heures de violents combats, selon une source de sécurité. Des combats à l'arme lourde avaient commencé dans la nuit dans et autour le complexe «Palais des Hôtes», qui sert de quartier général à des groupes armés fidèles à l'ancien chef d'un gouvernement non reconnu, Khalifa Ghweil, écarté du pouvoir à Tripoli en avril 2016 après la formation du GNA. « *Ca y est, les forces de Ghweil sont parties et les forces du GNA ont pris le contrôle du secteur* », a indiqué à l'AFP un témoin sur place. Une source de sécurité à Tripoli a confirmé l'information, sans être en mesure de donner le bilan d'éventuelles victimes.

Des forces pro-GNA avaient lancé mardi l'assaut sur ce complexe d'une dizaine de villas luxueuses situé

au sud du centre-ville, selon des témoins.

Khalifa Ghweil, qui a multiplié les gestes de défiance à l'encontre du GNA, est appuyé par des milices de sa ville natale de Misrata (Ouest) ainsi que par d'autres groupes à Tripoli, basés notamment dans le sud de la capitale. Des tirs multiples et de puissantes détonations ont été entendus depuis plusieurs quartiers de la capitale, quasiment paralysée par les violences pour le troisième jour consécutif. Les combats faisaient rage mercredi dans la capitale libyenne entre les forces loyales au gouvernement d'union nationale (GNA) et des combattants rivaux, tandis qu'une télévision privée a été attaquée et sa diffusion interrompue. L'hôpital al-Khadhra, situé non loin des combats, a été touché par une roquette, sans

faire de victime, selon un infirmier.

Par ailleurs, le siège de la télévision privée al-Nabaa, connue pour ses orientations islamistes, a été attaqué par des inconnus dans la nuit, provoquant un début d'incendie et la suspension de la diffusion, selon des témoins. Ses programmes étaient toujours interrompus mercredi.

Les combats avaient commencé lundi soir dans les quartiers résidentiels et commerciaux de Hay al-Andalous et Gargaresh, dans l'Ouest de la capitale, et d'autres affrontements avaient également eu lieu mardi dans ce secteur. La direction de la police à Tripoli, qui dépend du ministère de l'Intérieur du GNA, avait annoncé qu'elle était « en train » de « purger » la région des « hors la loi ». Le gouvernement d'union n'a fait aucun commentaire sur l'assaut donné contre le quartier général de M. Ghweil. Depuis son entrée en fonction en mars 2016, le GNA a échoué à asseoir son autorité sur l'ensemble de la Libye, plongée dans le chaos depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011. A Tripoli, il a réussi à obtenir le ralliement de quelques milices mais plusieurs quartiers restent contrôlés par des groupes qui lui sont hostiles.

AFP/LP

Madagascar: le bilan du cyclone Enawo s'aggrave à 78 morts

Le bilan du passage la semaine dernière du cyclone Enawo sur l'île de Madagascar s'est encore alourdi pour passer à 78 morts et près de 400 000 sinistrés, a annoncé le mardi 14 mars soir le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC) malgache. Selon l'AFP, les vents violents et les inondations provoquées par Enawo ont également fait 250 blessés, 18 disparus et près de 250.000 déplacés, a ajouté le BNGRC dans un communiqué. Les autorités malgaches ont déclaré mardi l'état de « sinistre national ». Un précédent décompte publié dimanche par le même BNGRC faisait état de 50 morts et 176.000 sinistrés. Formé dans l'océan Indien, le cyclone a frappé le 7 mars à la mi-journée les côtes nord-est de Madagascar, dans la région d'Antalaha.

Le Tchadien Faki prend la direction de l'UA

L'ancien ministre tchadien des Affaires étrangères, Moussa Faki Mahamat, a pris le mardi 14 mars ses nouvelles fonctions de président de la Commission de l'Union africaine (UA), promettant de réformer l'institution et de s'attaquer aux nombreuses crises du continent, a rapporté l'AFP. M. Faki arrive à la tête de l'exécutif de l'UA, qui regroupe 54 pays, quelques jours après que les Nations unies eurent averti que la planète était confrontée à la « pire crise humanitaire depuis la fin de la Seconde guerre mondiale » avec un risque de malnutrition et de famine pour 20 millions d'habitants de trois pays d'Afrique: Somalie, Soudan du Sud, Nigeria, et au Yémen.

Egypte: 203 détenus libérés par grâce présidentielle

Le président Abdel Fattah Al-Sissi a signé lundi un décret « gracieux » libérant 203 jeunes qui avaient été condamnés dans des affaires de rassemblements et manifestations. Les autorités égyptiennes ont relâché mardi 203 « jeunes » détenus emprisonnés dans le cadre de procédures liées à une loi sur l'interdiction de manifestations, à la suite d'une grâce présidentielle, a appris l'AFP auprès de responsables. Le président Abdel Fattah Al-Sissi a signé lundi un décret « gracieux » libérant 203 jeunes qui avaient été condamnés dans des affaires de rassemblements et manifestations, a précisé le porte-parole de la présidence égyptienne sur sa page Facebook. Les médias d'Etat ont également confirmé les remises en liberté de ces détenus mardi.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

RCA : l'impossible retour de sécurité

Un an après l'élection du président Touadéra, le retour à la sécurité semble toujours impossible en Centrafrique au-delà de la capitale Bangui, à l'image des violences ces dernières semaines dans la région de Bambari (centre).

Cinq mois après le retrait de la France, l'Europe et les Etats-Unis ont promis d'aider à reconstruire l'armée et la Banque mondiale d'apporter son appui au développement, mais les violences continuent sur le terrain, malgré la présence d'une importante mission de l'ONU et faute d'une armée nationale opérationnelle.

La Centrafrique peine toujours à se relever du conflit provoqué en 2013 par le renversement de l'ancien président François Bozizé par la rébellion Séléka, majoritairement musulmane, qui s'est poursuivi par une contre-offensive des groupes armés anti-Balaka majoritairement chrétiens.

Ce conflit a provoqué des milliers de morts et des centaines de milliers de réfugiés, plongeant le pays dans le chaos. Dernières violences en date, une dizaine de personnes ont été tuées par les membres d'un groupe armé dans la préfecture de la Ouaka, ont indiqué mardi à l'AFP les autorités locales et la Mission des Nations unies en Centrafrique (Minusca).

« Onze personnes ont été systématiquement abattues », a indiqué un responsable local qui tient à garder l'anonymat, « entre le milieu de la

semaine dernière et le week-end dernier ». « *A la demande des autorités locales, la Minusca a envoyé des Casques bleus sur place* », a déclaré le directeur de communication de la mission onusienne, Hervé Verhoosel.

D'après les autorités locales, ces attaques ont été perpétrées par des hommes de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) d'Ali Ndarass, « qui ont envahi les villages, tirant sur les habitants ».

Issue de l'ex-coalition Séléka, l'UPC accuse elle une faction rivale, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) de Nouredine Adam. Les deux camps s'affrontent depuis novembre dans les régions de Bambari et d'une autre ville, Bria. Plusieurs centaines de personnes ont été tuées et d'autres blessées.

Qui est responsable, l'UPC, le FPRC ? « On ne sait pas », répond la Minusca, en première ligne contre les deux factions. La mission onusienne a obtenu le mois dernier le départ de Bambari du chef de l'UPC, Ali Ndarass, et a conduit peu après une opération aérienne contre le FPRC, toujours près de Bambari.

SOUTIEN INTERNATIONAL

Depuis le retrait de la France fin octobre, la Minusca (12.500 hommes) reste la seule force d'interposition sur le terrain. Très affaiblies par le conflit civil qui a commencé en 2013, les Forces armées centrafricaines (FACA)

subissent un embargo de la vente sur les armes.

« *L'armement dont dispose les FACA suffit à peine à équiper une compagnie de combat, soit environ 150 hommes. Les munitions à disposition suffiraient à peine à tenir pendant 30 minutes une hostilité à faible intensité* », a affirmé le chef d'Etat-major Ludovic Ngaïféi lors d'un récent colloque à Bangui sur la « réorganisation en cours de l'armée centrafricaine ».

L'ambassadeur des Etats-Unis, Jeffrey Hawkins, a promis une enveloppe de huit millions de dollars pour l'achat d'équipements militaires, lors de ce même colloque, d'après un compte-rendu sur le site de la radio Ndeke Luka. « *A partir de mi-mai, le premier bataillon de 750 hommes sera prêt pour des opérations* », a promis pour sa part le général Herman Ruys, commandant de la force européenne (EUTM-RCA) chargée de la reconstruction de l'armée centrafricaine.

Président d'un Etat sans armée opérationnelle, Faustin-Archange Touadéra tente d'étendre l'autorité de l'exécutif au-delà de la capitale Bangui.

« *Je suis venu vous dire que j'ai décidé de rétablir l'ordre à Bambari et dans la préfecture de la Ouaka* », a-t-il proclamé en visite dimanche dans cette ville en compagnie du vice-président de la Banque mondiale (BM).

AFP.LP



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT EOI-IGA-KIN-001: SERVICES ET MARCHANDISES POUR IGA

DAI publie cet appel à manifestation d'intérêt (EOI) pour le projet « Activité de Gouvernance Intégrée (IGA) » situé sur Avenue Roi Baudouin n° 79, commune de Gombe, Kinshasa. Ce nouveau projet souhaite pré-qualifier/ mettre en liste les fournisseurs potentiels pour chacun des services /biens ci-dessous.

Service/Marchandise	Résumé des services/biens à fournir
Services de sécurité du bureau	Fournir des services de sécurité au bureau de Kinshasa, y compris un service de garde 24 heures sur 24 et disposer d'alarme en cas d'urgence.
Assurance santé	Fournir une assurance santé annuelle pour au moins 25 membres du personnel du projet et les personnes à charge.
Services Fiscale	Fournir des services de paie, veille fiscale, et conseil ponctuel.
Assurance du bâtiment du bureau	Fournir une assurance pour l'immeuble de bureaux du projet.
Services de traduction	Fournir les services de traduction au projet incluant des traductions de documents techniques de 1 à 100 pages
Services traiteurs (restauration) pour les ateliers	Fournir des services de restauration sur le site pour des ateliers pouvant accueillir jusqu'à 100 participants, y compris la nourriture, le personnel et l'équipement.
Fournitures de bureau	Fournir des mobiliers et des fournitures de bureau sur une base récurrente, selon les besoins, et la capacité de fixer les prix valables pour une durée minimale de trois mois.
Produits de nettoyage et de cuisine	Fournir des produits de nettoyage et de cuisine sur une base récurrente, selon les besoins, et la capacité de fixer les prix valables pour une durée minimale de trois mois.

Ce document présente les exigences que les fournisseurs intéressés doivent fournir pour se pré-qualifier pour être invité à soumettre des devis détaillés ou des propositions techniques/coûts pour ces opportunités d'approvisionnement prévues par DAI. Les fournisseurs pré qualifiés avec succès peuvent être invités à répondre à une sollicitation et / ou à des sollicitations multiples au cours des douze prochains mois. Les fournisseurs doivent être des entreprises, des organisations ou des entreprises autorisées et légalement constituées. Les consultants individuels ne seront pas pris en considération pour cette EOI.

DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DE LA RÉPONSE ET PROTOCOLE DE COMMUNICATION

La date limite pour répondre à cet avis est le vendredi 24 mars 2017 à 16h. Les réponses reçues après la date limite ne seront pas examinées et seront rejetées par DAI, sous réserve de la discrétion de la direction du projet. Les réponses peuvent être envoyées par courrier électronique à IGApurementinbox@dai.com ou déposées dans une enveloppe scellée au bureau du projet à l'Avenue Roi Baudouin n° 79, Commune de Gombe, Kinshasa. Veuillez mentionner le sujet de l'email, ou sur l'enveloppe scellée «EOI-IGA-KIN-001».

DAI répondra uniquement aux questions écrites par l'intermédiaire du courrier électronique IGApurementinbox@dai.com et toutes les questions doivent être soumises avant **le mardi 21 mars 2017 à 12h**.

Toutes les informations fournies par les fournisseurs en réponse à cet avis seront traitées confidentiellement. DAI n'utilisera pas les informations dans aucun autre contexte ou paramètre et nous ne révélerons pas les détails aux autres parties.

Caf-C1 : Mazembe contraint à un exploit pour éviter le naufrage

La mission n'est pas impossible pour le TP Mazembe. Accroché à l'aller, une victoire mazembienne est impérative contre Caps United à Harare, pour valider le ticket pour les 8^{èmes} de finale de la Ligue des champions de la CAF.

AL ET EMMANUEL LUYATU
(STAGIAIRE/IFASIC)

Le club Lushois du Tout Puissant Mazembe est dans l'obligation de créer l'exploit. Son nul concédé à domicile face au Caps United (1-1), en seizièmes de finale aller de la Ligue des champions de la CAF, n'est que partie remise. Champion d'Afrique en titre, le TP Mazembe ne s'est contenté que de ce match nul et n'a pas fait preuve de son expertise à cette phase de la compétition. Face à un adversaire qui lui était plutôt favorable, Mazembe a raté complètement son entrée. Caps United a été sans complexe au temple de Badiangwena



Le TPM a installé son quartier général à Futuka depuis mardi 14 mars

et s'est montré très entreprenant à travers son dispositif tactique et tech-

nique. La preuve : l'équipe visiteuse a trouvé le chemin de filet à la 37^{ème} seconde de la partie. Tout est parti d'une erreur défensive des Corbeaux. La victime, c'est l'international congolais Issa Mpeko, qui a marqué contre son camp sur un tir dévié. C'est à la 9^{ème} minute que Mazembe était revenu à la marque par son capitaine Rainford Kalaba.

Malgré les changements opérés par Thierry Froger, rien n'a marché. Il y a eu notamment les entrées de Mechack Elia et de l'emblématique Trésor Mputu. Les deux produits n'étaient pas dans leurs assiettes. Avec ce précieux 1-1, le club d'Harare ne se contentera que d'un nul vierge pour passer au tour suivant. Les protégés de Moïse Katumbi Chapwe devront faire preuve du statut qui est le leur lors de la manche retour, prévue ce dimanche 19 mars

à Harare. Certes, le changement d'entraîneur et les départs de plusieurs cadres, à l'instar de Merveille Bope, Jonathan Bolingi, Roger Asalé et Luyindama pèsent sur le club. Une élimination à ce stade de la compétition sera une désillusion totale des supporters lushois et l'équipe n'aura aucune excuse.

Mazembe n'avait plus fait pareil résultat à domicile en Coupe d'Afrique de la CAF depuis l'inauguration de son stade en 2012. Seul le Berekum Chelsea du Ghana avait décroché le point du match nul à la Kamalondo, en quarts de finale de la Ligue des champions. Une situation que le Caps United fait revivre cinq ans plus tard en mettant Mazembe dans une impasse de gagner impérativement à Harare, afin de valider son ticket pour les huitièmes de finale.

MAZEMBE EN STAGE

Le TPM a installé son quartier général à Futuka depuis mardi 14 mars, pour une concentration maximale avant son match retour face à CAPS United. Sur place, le détenteur du trophée de la C2 se prépare physiquement et techniquement, avant de disputer ce match décisif, dimanche à Harare. Ce sera vendredi que le TPM s'envolera pour la capitale zimbabwéenne à bord de son grand MD83, confirme le site officiel du club de Lubumbashi.

Depuis 24 heures maintenant, il règne une ambiance de mini-stage de préparation sous les arbres de Futuka, quartier général des hommes de Thierry Froger. Deux jours seulement après le nul d'entrée en C1, les Corbeaux ont été internés dans ce paysage champêtre, histoire de préparer sereinement ce match à très grande importance.

Centre Ujana : sept joueurs s'éclipsent du lieu d'hébergement en Italie

ARMEL L

Partis en Italie pour prendre part à un tournoi international de football organisé chaque année « Viareggio », les sept joueurs ont fait défection le 4 mars 2017. L'information émane du directeur général du Centre Ujana Sport Events, M. Gianmario Conti.

Ce dernier a éclairé la situation au cours d'un point de presse animé le mardi 14 mars au Centre de formation Ujana, situé au stade Tata Raphaël de Kinshasa. Une situation qui, selon le directeur général du centre, ternit l'image du football congolais.

Devant les chevaliers de la plume, le directeur général a eu des mots justes pour expliquer le fonctionnement de son centre et le contrat qui lie son centre au football italien. Il rassure que son club d'âge a effectué un voyage en Italie. A l'arrivée, le 25 février dernier, le groupe était concentré sur comme objectif, à savoir participer au tournoi et laisser bonne impression comme cela était le cas lors de l'édition 2016. Au cours de cette édition, l'AC Ujana avait réalisé une belle performance en se qualifiant pour les huitièmes de finale du tournoi.

« C'est le 4 mars que les sept joueurs du groupe vont s'éclipser du lieu d'hébergement. Parmi les joueurs fugitifs, il y a Mayemba Dilundama Gilgo, Munzamba Lemba Aristote, Mayamba Lukombe Blaise, Ngimbi Vumbi Marcel, Loko Exode Kinshi Bebeto, Muzungu Lukombe Chadrack et Mabilia Mankele Trésor. Si les quatre derniers cités sont revenus au bon sentiment, les trois premiers sont toujours en cavale », confirme le directeur général du Centre Ujana.



Gianmario Conti, directeur général du Centre Ujana Sport Events

Un acte qui décourage le directeur du Centre. Il condamne avec la dernière énergie les auteurs de cet incident malheureux. En 2016, rappelle-t-il, quand les jeunes s'étaient déplacés pour l'Italie, le groupe était revenu à la maison au grand complet. « Il y a un travail de conscientisation à mener au sein du groupe et cela vaut pour tous les athlètes congolais qui seraient invités à se produire en dehors du territoire national afin que pareil cas ne se reproduise plus ; surtout que le club Ujana est invité à chaque édition de ce tournoi », confirme le directeur général.

Il faut signaler que le tournoi est encore en cours. L'AC Ujana a eu déjà à livrer un bon nombre de matches. Sur cinq matches, AC Ujana a gagné cinq, contre Collegiana (1-0) ; contre Siena (2-0) ; contre Collegiana (1-0) ; contre Saint Etienne (2-1). Le seul match qu'il a perdu, c'était face à Spezia. Les Congolais poursuivent leur bonhomme de chemin avec succès en Italie. Le 16 mars, AC Ujana sera à l'assaut de l'AC Mila.

Elections Caf : Hayatou vs Ahmad, qui présente le meilleur programme ?

Débutée mercredi à Addis-Abeba, la 39^{ème} assemblée générale de la CAF (Confédération africaine de football) fixe beaucoup de chose sur les prochaines élections. Le clou de ces assises n'est sans aucun doute les élections pour la présidence de l'institution ce jeudi 16 mars. Avant le vote, les grands points des programmes de différents candidats ont été présentés. A la tête de la CAF depuis 1988, Issa Hayatou se présente pour un 8^{ème} mandat. Et pour les 4 prochaines années, s'il est élu, le Camerounais propose une augmentation du « contrat avec l'Afrique », le programme d'aide aux associations membres.

En outre, Hayatou veut mettre en œuvre des réformes des compétitions jeunes et compétitions inter-clubs ; sans oublier l'accroissement des primes reversées dans les compétitions CAF.

Dernier point essentiel du programme du président sortant, la cons-

truction d'un nouveau centre d'excellence de la CAF à Addis-Abeba en Ethiopie.

Son challenger, Ahmad, propose plus de place aux présidents de fédérations au sein de la CAF. Il entend d'ailleurs les rémunérer.

Pour éviter les polémiques, le président de la fédération malgache voudrait que les pays organisateurs de différentes compétitions soient désignés par le congrès et non le comité exécutif comme c'est le cas actuellement.

Ahmad propose également une meilleure protection juridique des joueurs et des clubs africains. Et enfin, une proposition qui fait d'ailleurs parler, la réouverture du débat sur la périodicité de la CAN.

Aux représentants de 54 associations membres d'opérer désormais le bon choix pour l'avancement du développement africain.

LePotentiel

Quotidien d'informations générales

FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Willy Kabwe
099 99 99 546

CONSEILLER TECHNIQUE

Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin Kuediasala
081 904 17 63

RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

POLITIQUE

Olivier Dioso 082 516 48 03
Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40

ÉCONOMIE

Olivier Kaforo 081 525 45 55

SOCIÉTÉ & PROVINCES

Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22
Herve Ntumba 0823538803

SPORTS

Armel Langanda 081 194 58 60

INTERNATIONAL

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

CULTURE & NTIC

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

COLLABORATEURS EXTERIEURS

Thembo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

METTEURS EN PAGE

José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

RÉDACTEUR EN CHEF

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

CHEF DE SERVICE

Albert Tshiami 081 493 47 53

COMPTABLE

Kevin Twende 085 386 08 44

CAISSIÈRE

Colette Kankunku 0997 69 81 07

INTENDANT

Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

CONSEILLER

Franck Lukusa 081 197 76 09

AGENTS COMMERCIAUX

John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

CHEF DE SERVICE

Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7



Musique : le Lu'shois Francesco Tshikala attendu au Centre Wallonie-Bruxelles

À la frontière de l'insondable, l'artiste promet d'amener ses mélomanes kinois à savourer son album « Lettres ouvertes » et à apprécier « Invictus », son deuxième opus en préparation.

BIENVENU IPAN

Originaire de Lubumbashi, le musicien à la fois compositeur, chanteur et guitariste virtuose, Francesco Tshikala, va se produire, le jeudi 23 mars, au Centre culturel Wallonie-Bruxelles. Avec un sens du spectacle empreint d'humour et d'épices libertaires, Francesco et son groupe Manus mélangent les genres et assurent le métissage des styles pour en extraire la sève musicale appropriée et ainsi forger son propre univers musical.

Originaire de Lubumbashi et patron du groupe Manus, Francesco Tshikala est l'initiateur du Café Jazz de l'Institut français de Lubumbashi. Amateur des chants depuis son jeune âge, son entrée dans la musique débute de manière prématurée. A sept ans, Francesco Tshikala se retrouve dans la chorale des enfants de sa paroisse. Cinq ans après, il quitte sa ville natale pour Kinshasa où il intègre précipitamment une autre chorale. Victime de deux interventions chirurgicales qui lui interdisent tout ef-



fort, c'est à 19 ans qu'il reprend sa passion.

Entre-temps, il découvre d'autres centres d'intérêt, notamment la littérature et la culture. Encouragé par sa mère, Francesco trouve du plaisir à lire et à écrire des pièces de théâtre pour son école, des poèmes et chansons. Vainqueur du prix Georges Simenon organisé par le Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa, jeune alors, il vise désormais l'excellence.

Malgré cette distinction, Francesco garde dans son esprit la musique qu'il a toujours aimé durant son enfance.

En 2002, il reçoit une première guitare de sa mère et entame des cours de musique. Six mois plus tard, il est repéré par un groupe de musiciens kinois, il deviendra second mentor et c'est en 2003,

qu'il recommencera à chanter. 2005 marque son comeback dans sa ville d'origine, et la fin des études secondaires. Entre les cours de médecine et de musique, des concerts live où il accompagne les artistes, Francesco organisé son premier concert acoustique dans la salle Safina. Le groupe Manus apparaît en 2009. Compositeur, guitariste, soliste, il s'associe à quelques amis musiciens. Et le Smath, Jazz, Blue, rock, folklore et rumba sont un mélange qui crée son style. C'est la même année qu'il propose le café jazz à l'Institut français de Lubumbashi, où le groupe Manus se produit tous les derniers vendredi du mois.

En 2009, il est invité au festival « Africa vive » organisé en Espagne. Et en 2013, il enregistre son premier album « L'aventure lettres ouver-

tes » à Barcelone (Espagne).

De retour dans son fief, la susceptibilité des Lushois ne l'affecte pas. Par contre, il cherche à tout prix contourner l'image centrée sur le lucre qu'on a de la musique, faisant la différence entre artiste et artisan.

Plusieurs tournées lui ont permis d'y parvenir. En même temps, des tournages vidéo et d'autres concerts séduisent les mélomanes lushois en particulier et congolais en général. « La grande partie de mes campagnes a été bien évidemment battue à Lubumbashi. Cinq productions à Lubumbashi en tête d'affiche, trois à Likasi, une seulement à Kamina ».

En Afrique, Francesco Tshikala rêve de faire rayonner la musique de son terroir.

Jupiter & Okwess célèbre le Congo dans un album visionnaire

Révéle grâce à l'appui de Damon Albarn et à un excellent premier album, Jupiter Bokondji n'a donc aucune raison de ne pas poursuivre la mission qu'il s'est fixée, à savoir exposer au monde la diversité du Congo et l'inscrire dans une modernité tout excessive.

Pour matérialiser cet ambitieux projet, « KinSonic » se nourrit comme son prédécesseur de plusieurs langues, rythmes et formes de la musique congolaise.

Mais il bénéficie d'une production plus tonique qui met mieux en valeur le mélange de funk savoureux, de nonchalance punk et d'irrationnel psychédélique pratiqué par Jupiter et son groupe Okwess. Derrière la superbe pochette réalisée par 3D de Massive



Attack, les invités, Warren Ellis au violon et l'ami Albarn aux

claviers, restent discrets, laissant le train du groupe filer à son allure, rapide, la chaudière en surchauffe, les tensions évacuées en larges éclats de rire et tonitruants « j'en ai rien à foutre ».

Ainsi Jupiter (dés-) organise-t-il son affaire, mêlant la moquerie à la menace, la farce anarchiste à la leçon de sagesse, la vigueur du chant au constat désenchanté, la décontraction de son long corps de statue à l'agencement imparable d'une rythmique nerveuse, conçue pour tourner à l'infini les mêmes figures. C'est une fête un brin bordélique, juste ce qu'il faut pour rester imprévisible, excitante, propulser les corps sur les pistes de danse et les têtes dans les étoiles.

LES INROCKS/LP

Négociations directes : la Cenco convoque une plénière ce jeudi

La CENCO a levé l'option de reprendre les discussions directes au Centre interdiocésain avant les obsèques d'Etienne Tshisekedi. Le président de l'Assemblée nationale a soutenu également la reprise des négociations en vue de débloquer l'Accord du 31 décembre 2016. Les Congolais souhaitent que ces discussions aboutissent, cette fois-ci, à la signature rapide de l'Accord de la Saint-Sylvestre.

AMÉDÉE MWARABU

Les 32 délégués aux discussions directes retrouvent le chemin du Centre interdiocésain jeudi 16 mars. « Les travaux sur l'arrangement particulier reprendront ce jeudi 16 mars 2017 à 16 heures au Centre interdiocésain. Il est prévue une plénière de tous les délégués », note le communiqué diffusé par le service de com-

munication de la Conférence épiscopale nationale indépendante (CENCO).

Les travaux sur les discussions directes, à l'étape de l'arrangement particulier à l'Accord du 31 décembre 2016, sont à l'arrêt depuis quasiment un mois et demi. La mort d'Etienne Tshisekedi, le 1^{er} février 2017, a marqué un coup d'arrêt à ces négociations. Le Rassemblement avait exigé que ça soit un gouvernement issu de l'Accord de la Saint-Sylvestre soit mis en place pour organiser les obsèques d'Etienne Tshisekedi. Ce que la Majorité présidentielle avait rejeté en bloc se réfugiant derrière la déclaration de la CENCO qui, elle aussi, avait estimé que les travaux devraient reprendre après les funérailles de l'ex-président du Comité des sages du Rassemblement.

Finalement, c'est sans doute au regard de la persistance de la polémique sur le lieu de sépulture du père de la démocratie en République

démocratique du Congo que la CENCO est obligée de reprendre les négociations entre les parties prenantes. D'un côté, la famille d'Etienne Tshisekedi et l'UDPS exigent que le lider maximo soit inhumé dans sa parcelle de Limete, sinon en Belgique où est gardé son corps. De l'autre côté, l'Hôtel de ville de Kinshasa campe sur sa position, se cabrant sur la loi qui interdit d'enterrer des morts dans un site urbanisé.

Entre-temps, la position de la Majorité présidentielle a évolué sur cette question. A l'ouverture de la session ordinaire de mars, le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, a prié la CENCO de « diligenter la reprise des négociations directes par les composantes ». C'est donc cette avancée qui a permis la reprise ce jour des négociations.

Avec cette reprise, les Congolais souhaitent, cette fois-ci, que ces travaux débouchent sur la signature de

l'Accord global et inclusif. C'est cette signature qui permettrait la mise en œuvre de l'Accord de la Saint-Sylvestre. La RDC est suspendue à l'application de ce compromis global par toute la classe politique. Cet arrangement est porteur de paix et de cohésion nationale pendant la période de transition.

Parmi les acquis de l'Accord de la Saint-Sylvestre, on peut citer l'engagement renouvelé de la classe politique à ne procéder ni à la révision, ni au changement de la Constitution, y compris par le recours au référendum; l'organisation en une seule séquence, au plus tard le 31 décembre 2017, de la présidentielle ainsi que des élections législatives nationales et provinciales; l'organisation en 2018 de toutes les élections locales, municipales et urbaines; le maintien en fonction du président de la République en exercice jusqu'à l'installation effective du nouveau président élu.

APOSTROPHE

Trump m'a tué

BEN-CLET



Entre le peuple de la RD Congo et les bandits armés qui écument les deux Kivu et l'Ituri, Donald Trump a choisi son camp. À peine investi, il a pris le parti des pilliers de minerais, des assassins de civils, des trafiquants de kalachnikovs. Acquis à sa cause, les élus républicains ont voté, le 14 février 2017, l'annulation de l'article 1504 de la loi Dodd-Frank. Le Dodd-Frank Act, promulgué en 2010 par Barack Obama, avait un double objectif. D'une part : rendre plus transparents les fonds que versent les entreprises pétrolières et minières aux États, notamment la RDC. De l'autre : empêcher les groupes armés de se livrer au commerce illégal de minerais.

À l'évaluation, la loi américaine avait réussi à neutraliser les groupes armés opérant sur certains sites miniers en RDC. L'abrogation de l'article 1504 par l'homme d'affaires et locataire de la Maison Blanche (re)permet aux multinationales qui s'approvisionnaient chez nous de faire des ADF, FDLR, Mai-Mai, ... leurs fournisseurs officiels !

Le répit inspiré par le Dodd-Frank Act – la campagne « Publiez ce que vous payez » - aura été de courte durée. Les brigands reprennent du poil de la bête, par la volonté de deux hommes d'affaires américains convertis en apprentis politiciens.

Au fait, la presse internationale révèle que le plus heureux s'appelle Rex Tillerson, le secrétaire d'État nommé par « Schtroumpf ». Ce « roitelet » est un ancien patron d'ExxonMobil. Son hostilité à Dodd-Frank Act est liée à sa quête opaque des concessions pétrolières en Afrique. Désormais, le boulevard du pillage lui est largement ouvert.

Comme les ADF ougandais, les FDLR rwandais et les Mai-Mai locaux, Trump a décidé de subtilement tuer le peuple congolais. Ouste, vil mercantiliste !

Face à la menace de sceller son siège, l'AR porte plainte contre Dr Beya

P.M.

Les militants des partis membres de l'Alternance pour la République ont envahi, hier mercredi 15 mars, le siège de leur plateforme situé au croisement des avenues Kanda-Kanda et Enseignement dans la commune de Kasa-Vubu. Ils étaient là depuis huit heures, se constituant en un bouclier humain pour parer au scellage de leur siège.

Pour rappel, Dr Beya a appelé Jean-Bertrand Ewanga l'exhortant à quitter les lieux sous peine de faire les frais d'une descente musclée et punitive de ses militants. « Mon cher ami, les musclés qui vont m'accompagner vont menotter tous les individus qui seront trouvés sur les lieux. Et tous, subiront le châtiement à la hauteur de leur délinquance », menace faite par ce membre radié de l'AR et rapporté par Jean-Bertrand Ewanga.

À ces menaces, le secrétaire exécutif de l'AR a non seulement répondu par une importante mobilisation des militants des partis membres, mais aussi saisi la justice. « M.



Les militants de l'AR au siège de la plate-forme (Photo PM)

Beya se tape le droit de s'autoproclamer coordonnateur de l'AR sans titre ni qualité. Lui et ses trois autres collègues ont été définitivement radiés de l'AR et hier soir, comme par hasard, nous avons été informés qu'ils viendront sceller nos bureaux aujourd'hui. J'ai mobilisé tous

les membres de la conférence des présidents et maintenant nous avons adressé une plainte au procureur général pour que les dispositions judiciaires soient prises et dénoncer le comportement de M. Beya qui s'est illustré par des propos irrévérencieux pour un monsieur qui n'a ni titre, ni

qualité. Je mets en garde les tireurs des ficelles, nous n'accepterons pas un tel comportement.

Nous sommes pacifistes, nous sommes et restons dans notre siège pour parer à toute éventualité », a déclaré Jean-Bertrand Ewanga.